



MAI 2025

RAPPORT D'EXPERTISE

LA PROTECTION DES ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

**RÉFLEXIONS DES ACTEURS DE TERRAIN OEUVRANT
AUPRÈS DES MNA EN ERRANCE**

Remerciements et mentions

Ce rapport est une commande du projet CALENA (Coordination des Acteurs du Littoral pour les Enfants Non Accompagnés), porté par ECPAT France, Utopia 56, Safe Passage International France, la Croix-Rouge française et la PSM, et a pu voir le jour grâce au soutien financier de la Fondation de France et de la Fondation pour le logement des défavorisés.

Les analyses, constats et recommandations formulés dans ce rapport reflètent exclusivement les points de vue de ses autrices. Ce soutien ne saurait être interprété comme une validation des opinions exprimées.

Ce rapport repose sur un travail approfondi de documentation des pratiques, nourri par les contributions de nombreux professionnels et acteurs associatifs engagés sur le terrain auprès des Mineurs Non Accompagnés à la frontière franco-britannique. Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des personnes rencontrées lors des entretiens, ainsi qu'aux structures qui ont partagé leur expérience et leurs observations avec rigueur et sincérité.

COORDINATION, RÉDACTION, ANALYSE

Faustine Douillard, Chloé Lailler

CONTRIBUTIONS

Aurélia Lamiroy (Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s), Fairouz Lajili et Margaux Caron (Médecins Sans Frontières), Jérémy Ribeiro, Manon Danger, Katharina Nett, Kathleen Desitter, Sami El Jammal, Giovanna Haykal (ECPAT France), Sophie Voltz, Bérangère Lucotte, Laurine Baude, Mohammad Merhaban, Farhad Aldakhi (Croix-Rouge française), Salomé Bahri et Angèle Vettorello (Utopia 56), Jérémy Erckelboudt, Adrien Chhim (France Terre d'Asile), Lucie Bichet et Elise Delafontaine (Safe Passage International France), Céline Coche (Aide Sociale à l'Enfance du Pas-de-Calais) et Julie Brémond (projet CALENA).

MISE EN PAGE ET PHOTOGRAPHIE

Chloé Lailler

SUGGESTION DE CITATION

Douillard, F. & Lailler, C. (2025). Rapport d'expertise – La protection des enfants non accompagnés à la rue à la frontière franco-britannique : réflexions des acteurs de terrain œuvrant auprès des MNA.

La reproduction partielle de ce document est autorisée sous réserve de mentionner explicitement la source.

Sommaire

Introduction	03
PREMIERE PARTIE - La frontière franco-britannique : un contexte d'intervention particulier	05
Un territoire marqué par les politiques migratoires dissuasives	06
Les mineurs non accompagnés à la frontière franco-britannique	07
Les spécificités de l'intervention à la frontière : un défi pour les acteurs de la protection de l'enfance	16
S'adapter au contexte, adapter la protection	25
DEUXIEME PARTIE - Reconstituer une chaîne de protection adaptée : repérer, sécuriser, accompagner	29
Etape 1 - Repérer et identifier : l'indispensable aller-vers	31
Etape 2 - Sécuriser et instaurer une relation de confiance durable	44
Etape 3 - Accompagner le jeune dans son projet de vie	62
Coordonner les actions pour renforcer la chaîne de protection	77
Le mot de la fin	86
Recommandations et pistes de réflexion	87
Annexes	93

Introduction

Ils dorment dans des squats, dans les bois ou sur des terrains vagues. Âgés de 14 à 17 ans, parfois à peine 12, ils sont seuls, sans parent, et bien souvent invisibles.

À Calais, autour de Dunkerque, et tout au long de la frontière franco-britannique, des centaines de mineurs non accompagnés (MNA) survivent dans un quotidien de précarité extrême et de violences, dans l'attente d'un départ vers l'Angleterre, ou simplement d'un lendemain un peu moins incertain. Ils sont là, présents sur le territoire, mais trop souvent en dehors des dispositifs censés les protéger.

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif mené dans le cadre de la Coordination des Acteurs du Littoral pour les Mineurs Non Accompagnés (CALENA), un projet interassociatif réunissant cinq organisations engagées au quotidien aux côtés de ces jeunes dans le Calaisis et le Dunkerquois : la Croix-Rouge française, ECPAT France (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes), Safe Passage International France, Utopia 56 et la PSM (Plateforme de Soutien aux Migrant.e.s).

Un rapport d'expertise ancré dans le réel

Ce rapport est né d'une volonté : faire entendre une expertise trop longtemps reléguée et marginalisée – celle des associations de terrain. Depuis des années, ces structures intervenant dans le Calaisis et le Dunkerquois accompagnent un public aussi complexe que vulnérable, dans des conditions de plus en plus dégradées. Face à l'instabilité, aux évacuations violentes, à l'errance, à la peur, elles ont développé des pratiques singulières, souvent innovantes, toujours guidées par une exigence de dignité et de protection.

Dans ce rapport, nous nous situons volontairement dans ce que l'on appelle la phase de "pré-stabilisation" — une étape souvent absente des dispositifs classiques de protection, et pourtant décisive pour les mineurs non accompagnés présents à la frontière franco-britannique.

Cette phase correspond au moment où les jeunes sont encore à la rue, avant toute prise en charge institutionnelle. Ils dorment dans des squats, des campements de fortune ou des zones industrielles désaffectées. Ils ne sont pas encore "dans le système" : ni hébergés, ni suivis, ni reconnus officiellement comme mineurs en danger.

C'est une phase où tout est fragile : les parcours, les liens, les projets. C'est aussi une période où les besoins de protection sont immenses, mais où les jeunes restent très éloignés des dispositifs officiels, par méconnaissance, méfiance ou peur de voir leur projet migratoire entravé. C'est là, précisément, que les associations interviennent : dans l'ombre du système, au plus près de la réalité de l'errance.

En documentant cette phase trop souvent ignorée, ce rapport cherche à mettre en lumière les pratiques d'accompagnement mises en place avant toute formalisation du lien avec la protection de l'enfance. Car c'est dans cette zone floue, informelle et non couverte, que se jouent parfois les premiers gestes de protection : un échange, une information, une mise en confiance, un hébergement ponctuel. Comprendre cette phase, c'est accepter de penser la protection autrement.

Ici, pas de solution miracle, pas de modèle figé. Ce rapport ne propose pas une méthode universelle, mais une mise à plat honnête des réalités du terrain : ce qui fonctionne, ce qui échoue, ce qui interroge. Il donne à voir des pratiques situées, façonnées par le contexte, par l'écoute, par l'adaptation constante. Il assume ses zones d'ombre, ses tâtonnements, ses doutes — parce qu'intervenir auprès d'enfants en danger dans des zones de non-droit, c'est accepter de ne jamais avoir toutes les réponses.

Ce travail constitue une première base de réflexion. Il n'a pas l'ambition de tout dire, mais il vise avant tout à rendre visibles les pratiques développées dans un contexte de marge, à faire entendre les voix des acteurs de terrain, et à faire reconnaître cette expertise acquise, afin de proposer des pistes concrètes pour mieux protéger les MNA à la frontière.

Première partie

La frontière franco-britannique :
un contexte d'intervention particulier

Un territoire marqué par les politiques migratoires dissuasives

La présence de personnes en exil dans le Calaisis et le Dunkerquois s'inscrit dans une histoire migratoire vieille de plusieurs décennies. Dès les années 1990, le littoral nord devient un territoire stratégique en raison de sa proximité géographique avec le Royaume-Uni. L'axe Calais-Douvres représente en effet le point de passage le plus court entre le continent européen et l'Angleterre, et attire depuis longtemps celles et ceux qui espèrent rejoindre les côtes britanniques pour des raisons économiques, linguistiques, familiales ou administratives.

À partir des années 1990, ce territoire devient un lieu central dans les dynamiques migratoires européennes. L'ouverture du centre de Sangatte, puis sa fermeture en 2002, suivie de la signature des accords du Touquet en 2003, ont marqué un tournant. Ces accords confient à la France la responsabilité du contrôle frontalier pour le compte du Royaume-Uni, accentuant la pression sécuritaire sur cette zone.

S'en suit une succession de mesures orientées vers la sécurisation de la frontière (multiplication des dispositifs anti-intrusion autour de l'Eurotunnel et du port, déploiement massif de forces de l'ordre, murs anti-migrants, surveillance par drones) et la stratégie de non-installation (évacuations récurrentes des campements, confiscation ou destruction systématique des tentes et effets personnels, verbalisation des distributions alimentaires). Ces mesures amènent les personnes qui souhaitent se rendre au Royaume-Uni coûte que coûte à prendre des risques importants : modes de passage plus dangereux, recours renforcé à des réseaux de passeurs...

Les acteurs de terrain constatent que ces pratiques ont des effets complexes sur les conditions de vie des personnes exilées, en accentuant leur précarité, en limitant leur accès aux services, et en rendant difficile la construction de liens de confiance. Bien loin d'éviter "l'appel d'air" qui fait si peur aux autorités, ces pratiques ne font que précariser un peu plus les conditions de vie des personnes concernées et compliquer les modalités de leur accompagnement et de leur prise en charge.

Or, parmi ces personnes qui tentent de survivre à la frontière, se trouvent de nombreux mineurs empruntant seuls la route de l'exil. Ces enfants, dits « Mineurs Non Accompagnés » (MNA) car sans représentant légal sur le territoire français, survivent à un long parcours migratoire les amenant de leur pays d'origine jusqu'à l'Europe. Séparation de leur famille, violences, difficultés à assurer les besoins de base comme se nourrir, se laver... Leur parcours est marqué par des ruptures, des épisodes de violence, des difficultés à accéder aux besoins de base comme la nourriture, l'hygiène, l'hébergement ou la sécurité.

Les raisons les ayant poussés à quitter leur pays sont multiples : conflits armés, instabilité politique, violences familiales, ou encore pauvreté et perspectives économiques réduites. Mais ils ont tous un objectif commun qui est de rechercher un avenir meilleur.

Leur présence à la frontière franco-britannique est liée à l'absence de voies sûres et sécurisées leur permettant de se rendre légalement au Royaume-Uni. Les procédures, y compris le regroupement familial, sont longues, complexes et financièrement coûteuses, ne permettant pas à ces enfants d'entrer de façon légale sur le territoire britannique.

Les mineurs non accompagnés à la frontière franco-britannique

Définition et cadre juridique

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont définis comme des enfants de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, présents sur le territoire français sans être accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale ou un représentant légal. Cette définition, issue de l'Observation générale n°6 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2005), est pleinement reprise par le droit français. Elle insiste sur la situation d'isolement du mineur, c'est-à-dire l'absence d'un adulte ayant la responsabilité légale ou coutumière d'assurer sa protection.

DÉFINITION JURIDIQUE DES MNA ET OBLIGATION DE PROTECTION

Selon le Comité des droits de l'enfant (2005), un mineur non accompagné est « *une personne de moins de 18 ans, séparée de ses deux parents ou d'un représentant légal, et qui n'est prise en charge par aucun adulte ayant la responsabilité légale ou coutumière de le faire* ».

En France, cette notion s'inscrit dans un cadre juridique clair : l'article 375 du Code civil prévoit que tout enfant en danger doit bénéficier de mesures de protection, indépendamment de sa nationalité ou de son statut administratif. Les MNA, de par leur isolement et leur minorité, sont présumés en situation de danger et relèvent de la compétence départementale de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Au-delà du droit national, la France est tenue par plusieurs instruments internationaux, au premier rang desquels la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée en 1990. Cette convention s'applique à tous les enfants présents sur le territoire français, sans distinction de nationalité ni de statut migratoire. Elle consacre plusieurs principes essentiels à la protection des MNA :

- le principe de non-discrimination (article 2) : tous les enfants doivent bénéficier des mêmes droits ;
- la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), y compris tout au long de son parcours migratoire ;
- la protection contre toutes formes de violence (article 19) ;
- le droit à une assistance spéciale pour les enfants réfugiés ou demandeurs d'asile (article 22).

Malgré ce socle juridique, de nombreuses organisations internationales et nationales dénoncent régulièrement des manquements récurrents dans la prise en charge effective des MNA en France, notamment à la frontière franco-britannique [1].

Un signal d'alerte majeur a été donné par la [Cour européenne des droits de l'homme dans l'arrêt Khan c. France](#) (2019). La Cour a condamné l'État français pour traitement inhumain et dégradant envers un jeune afghan laissé sans hébergement, ni protection, durant plusieurs mois à Calais, et ce malgré la connaissance des autorités de la présence du mineur et plusieurs obligations de prise en charge. L'arrêt souligne l'absence d'identification du jeune, l'inadéquation des dispositifs de mise à l'abri, et l'inaction des autorités malgré leur connaissance des risques spécifiques encourus par les MNA à la frontière. La CEDH a rappelé que l'État ne peut se retrancher derrière le non-recours du jeune aux formes de protection proposées ou la complexité du contexte pour justifier son inertie : [la vulnérabilité de ces enfants impose une obligation positive d'agir](#).

Ce cadre normatif, s'il est clair dans ses principes, souffre en pratique de nombreuses ruptures de mise en œuvre, particulièrement dans les territoires frontaliers comme le Calais et le Dunkerquois, où le droit de la protection de l'enfance se heurte aux logiques sécuritaires et migratoires.

[1] Défenseur des Droits, Les Mineurs Non Accompagnés au regard du droit, Rapport 2022 ;

Défenseur des Droits, Exilés et droits fondamentaux : Trois ans après le rapport Calais, Rapport décembre 2018 ; AADJAM, la Cimade, le Gisti, InfoMIE, Médecins du Monde, le Secours Catholique-Caritas France et l'UNICEF France, En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection, Rapport, Février 2023 ; Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies, 6^e rapport d'observations finales dans le cadre du suivi de l'application par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant, 2 juin 2023.

Qui sont les MNA à la frontière ?

La majorité des MNA qui arrivent en France ont pour objectif d'y rester et d'y construire un avenir. Toutefois, à la frontière britannique, ces jeunes affirment ne pas souhaiter rester en France au-delà d'une courte période. Leur présence en France est souvent perçue comme temporaire : une étape, un passage vers une destination finale, le plus souvent le Royaume-Uni.

Il est important de noter que cet "ailleurs" n'est pas toujours clairement défini. Certains jeunes ont envisagé le Royaume-Uni dès leur départ, sous l'influence de la famille, de la communauté ou du groupe, voire du réseau de passage. Pour d'autres, cette destination émerge en cours de route, au gré des informations – parfois erronées – glanées sur le parcours, des obstacles administratifs rencontrés ailleurs, des expériences négatives dans d'autres dispositifs, ou encore de la dynamique de groupe.

Le projet migratoire des jeunes est souvent mouvant, changeant, et traversé de ruptures. Certains ont initialement tenté une stabilisation en Italie, en Allemagne ou en Belgique, mais en ont été dissuadés par des refus d'accueil, des expulsions ou des conditions d'hébergement indignes. D'autres ont essayé d'engager une procédure de protection en France, sans succès ou avec une expérience extrêmement négative.

À Paris, par exemple, l'arrivée à La Chapelle — point de passage emblématique — est fréquemment décrite comme une épreuve dissuasive. Les conditions d'accueil y sont vécues comme déshumanisantes. Plusieurs jeunes accompagnés sur le littoral nord relatent des prises en charge institutionnelles avortées, du fait de formes d'accompagnement inadaptées ressenties par le jeune comme de la négligence et de la maltraitance. Ces expériences ont durablement altéré leur confiance envers les institutions.

Témoignage - W., 16 ans (Afghanistan).

<< J'ai un frère en Angleterre, il est plus âgé que moi, on n'est pas vraiment proches... Il est parti quand j'étais petit, on n'a pas de vraie relation. Lui, il a sa vie là-bas. Avant d'arriver ici, j'ai été pris en charge dans une structure d'hébergement à Metz. Ce n'était pas bon du tout, le personnel était méchant, s'exprimait de manière agressive. Je ne me sentais pas bien là-bas. J'aurais pu rester, c'est vrai, l'Angleterre ce n'était pas mon projet au départ. Mais comme ça se passait mal, j'en ai parlé à mon frère, et c'est lui qui m'a dit de venir ici. Le reste de ma famille ne sait pas que je suis ici dans les camps.>>

À cela s'ajoute bien souvent une fracture entre jeunes et des professionnels de la protection de l'enfance liée à une méconnaissance des réalités de terrain, du parcours migratoires et du séjour à la frontière franco-britannique. Lorsqu'un jeune

vers un hébergement, il peut se retrouver face à des intervenants qui ne mesurent ni les épreuves traversées tout au long de la migration, ni les mécanismes de survie mobilisés jusqu'à présent. Les travailleurs sociaux, formés à l'accompagnement de jeunes en situation familiale complexe, sont parfois déconnectés des parcours migratoires et du vécu de jeunes en situation de rue, parcours et vécu traumatisants et déshumanisants. Ils attendent alors des formes d'adhésion immédiate à un projet éducatif structuré, basé sur des logiques et des outils pensés pour d'autres profils et construit pour préparer rapidement le jeune à la fin de la prise en charge. La temporalité du jeune, ses besoins spécifiques, sa méfiance envers les institutions et l'extérieur de façon générale sont rarement intégrés dans l'approche éducative. Le silence, les fuites, ou le repli sont parfois perçus comme des signes d'opposition ou de mauvaise volonté, alors qu'ils sont souvent des manifestations de désorientation ou de fatigue psychique. Les professionnels - en plus d'avoir souvent peu de moyens pour travailler dans de bonnes conditions et offrir un accompagnement adapté - sont souvent démunis face à ces Mineurs Non Accompagnés.

Cette inadéquation dans l'approche éducative, ainsi que les conditions institutionnelles d'accueil liées aux difficultés actuelles de la protection de l'enfance (peu d'éducateurs disponibles, lieux d'hébergement inadaptés, etc.) peuvent confirmer chez le jeune un sentiment d'incompréhension ou d'abandon, et le pousser à rompre à nouveau avec le système de protection. Ce phénomène entretient un cycle de rupture, d'errance, et de méfiance accrue, qui éloigne durablement certains jeunes des dispositifs, même lorsqu'ils réapparaissent plus tard dans d'autres villes ou régions.

Dans ce contexte, ces jeunes ne se projettent pas dans une stabilisation immédiate en France, et ne sont donc, dans leur grande majorité, pas en demande explicite de protection. Celle-ci est souvent perçue comme une démarche administrative lourde, inaccessible, ou contradictoire avec leur projet migratoire – réel ou supposé – de rejoindre le Royaume-Uni. Pour certains, elle est envisagée plus tard, ailleurs, ou lorsque le corps ou le mental lâche. Pour d'autres, elle n'est même pas identifiée comme une possibilité.

Issus de contextes peu protecteurs, parfois sans aucune connaissance de leurs droits, ces jeunes n'attendent rien. Or, l'absence de demande ne signifie pas l'absence de besoin : leurs besoins sont nombreux, urgents, et relèvent des champs matériel, juridique, psychologique, éducatif et sécuritaire.

Les mineurs à la rue à la frontière franco-britannique

Dans le Calaisis :

347



MNA rencontrés en
2023

dont 10 filles

Dans le Dunkerquois :

605



dont 19
filles

MNA rencontrés en 2023

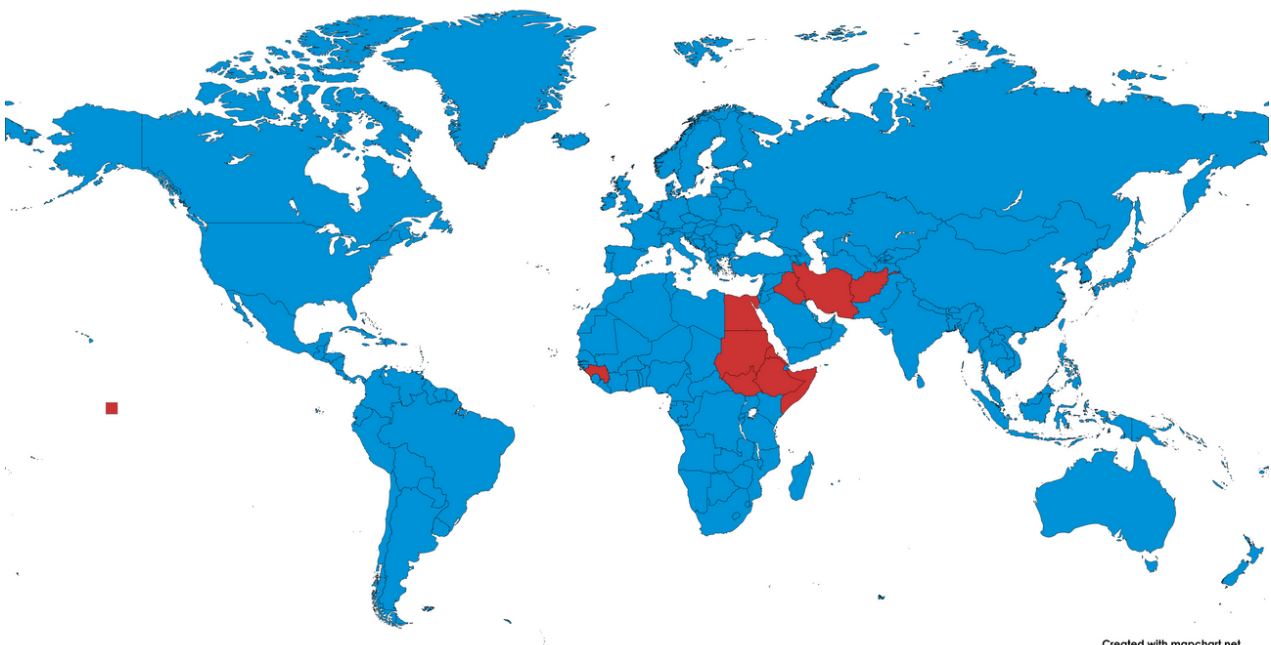
814



dont 28
filles

MNA rencontrés en 2024

Principaux pays d'origine



Enjeux de protection pour les MNA qualifiés de “en transit”

C'est dans ce flou que s'installe le terme de “mineur en transit”, souvent utilisé pour désigner ces jeunes qui, au moment de la rencontre, ne se projettent pas dans une installation durable en France. S'il peut sembler descriptif, ce qualificatif n'est jamais neutre : il influence les représentations, les postures professionnelles et parfois même les décisions institutionnelles.

« Le choix des mots produit des effets. Qualifier un jeune de “mineur en transit”, c'est déjà, parfois inconsciemment, le distinguer d'un mineur en danger “classique”, et poser implicitement la question de sa légitimité à être protégé ici, maintenant, pour un temps indéfini. »

Julie - projet CALENA

Cette catégorie floue, apparue dans le vocabulaire des politiques migratoires, est désormais reprise jusque dans les discours de terrain. Elle peut être utile pour adapter l'approche éducative à un public encore mobile et méfiant, mais elle comporte aussi le risque de devenir une porte d'entrée vers le non-recours ou la non-intervention. Elle contribue, par glissement, à minimiser les besoins des jeunes concernés, à les présenter comme passagers, provisoires, et donc moins prioritaires. Pourtant, ces jeunes, même lorsqu'ils ne formulent pas de demande de prise en charge, présentent toutes les caractéristiques de l'enfance en danger. Leur isolement, leur minorité, l'absence de représentant légal, les violences subies sur la route, les conditions de vie dégradées dans les campements, les risques d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou de délinquance contrainte, tout indique une situation de grande vulnérabilité.

TOUT MINEUR NON ACCOMPAGNÉ EST UN MINEUR EN DANGER

Conformément à l'article 375 du Code civil, ils doivent être protégés au même titre que tout autre enfant en danger sur le territoire français. La prise en charge relève de la compétence de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), indépendamment du projet migratoire ou du degré d'adhésion au système.

Ce non-recours n'est pas un rejet mais une stratégie de survie. La protection telle qu'elle est connue (éloignement des lieux de passage par exemple) est souvent

perçue comme une entrave au projet migratoire immédiat qui est au cœur de la vie de l'enfant à ce moment-là.

Certaines associations préfèrent ainsi parler de mineurs “à la rue” ou “très éloignés des systèmes de protection”, pour recentrer l'attention sur leur vulnérabilité immédiate et rappeler la nécessité d'une approche individualisée, souple et sensible.

Des jeunes peu identifiés par les autorités

La présence de mineurs non accompagnés (MNA) sur le littoral nord de la France – notamment dans le Calaisis et le Dunkerquois – s'inscrit dans une dynamique migratoire ancienne. Dès les années 1990, des jeunes isolés sont signalés dans les campements informels. Depuis, leur nombre a fluctué au gré des conflits internationaux, des évolutions des routes migratoires, de la fermeture progressive de certains passages frontaliers, et du renforcement des politiques de contrôle aux frontières. Si leur présence sur le territoire est aujourd'hui permanente, elle reste marquée par une rotation importante liée aux tentatives de traversée vers le Royaume-Uni. En 2023, ce sont plus de 970 MNA qui ont été identifiés par les associations intervenant à la frontière dans le Calaisis et le Dunkerquois.

À l'échelle nationale, la Mission nationale MNA, rattachée à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a recensé 19 370 placements décidés par les juridictions en 2023, soit une hausse de 31% par rapport à l'année précédente. Cette même année 436 MNA ont été confiés par l'autorité judiciaire au département du Pas-de-Calais et 752 au Département du Nord [2]. Mais ces chiffres ne reflètent pas la réalité des jeunes en errance à la frontière franco-britannique, qui échappent en grande partie aux radars institutionnels. Cette invisibilisation tient à l'absence de système de recensement officiel, centralisé et exhaustif, à leur forte mobilité, à leur défiance envers les autorités et au non-recours massif à la protection.

Derrière cette présence discrète mais continue, se dessinent des parcours humains aux caractéristiques bien identifiées par les acteurs de terrain. Les jeunes rencontrés sur le littoral partagent certains points communs, tout en révélant une pluralité de situations, de vulnérabilités et de besoins spécifiques. Mieux comprendre leurs profils permet d'adapter les réponses de protection aux réalités du terrain.

[2] Mission Nationale Mineurs Non Accompagnés (2023), Rapport annuel d'activités 2023, p. 15.

Des trajectoires différenciées : diversité des parcours et vulnérabilités

Parmi les MNA rencontrés dans cette région, la majorité sont des garçons âgés de 14 à 17 ans, originaires du Soudan, d'Afghanistan, de Syrie, d'Érythrée, d'Irak, de Somalie, d'Égypte ou d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, les acteurs de terrain signalent également, de manière moins prégnante, la présence de jeunes filles et d'enfants très jeunes, parfois âgés de moins de 12 ans. Ces profils moins représentés soulèvent des enjeux spécifiques de protection. Les jeunes filles sont particulièrement exposées à l'exploitation sexuelle, à l'isolement et à des parcours d'extrême précarité marquée par l'errance, les violences physiques, le travail forcé, et la privation de soins. À leur arrivée dans le Calais et le Dunkerquois, tous dorment dans des conditions sanitaires extrêmement dégradées – dans des bois, des terrains vagues ou des zones industrielles – sans accès régulier à la nourriture, à l'eau, aux soins.

Au-delà de cette apparente homogénéité, les parcours migratoires, les ressources disponibles, les temporalités de présence sur le littoral et les projets migratoires varient largement. Ces différences doivent être prises en compte dans l'évaluation des situations et des besoins.

Par exemple, les jeunes syriens, irakiens ou égyptiens, plus souvent soutenus par des réseaux familiaux, bénéficient parfois de moyens financiers qui leur permettent d'organiser rapidement leur passage vers le Royaume-Uni, souvent payé d'avance depuis leur point de départ. Leur présence à la frontière est alors généralement plus brève, et leur parcours plus contraint par une pression familiale. À l'inverse, les jeunes soudanais et sud-soudanais – particulièrement nombreux – disposent rarement de tels appuis. Leur parcours migratoire est souvent plus long et fragmenté, financé par étapes, et marqué par une dépendance accrue aux réseaux de passeurs. Ces jeunes passent parfois plusieurs mois à Calais ou Grande-Synthe, dans l'attente d'une opportunité de traversée, exposés à des violences systémiques, à l'exploitation ou au recrutement par des réseaux mafieux.

Il est essentiel de ne pas figer les jeunes dans des catégories prédéfinies en fonction de leur nationalité. Chaque situation est singulière. Néanmoins, l'observation de ces dynamiques permet d'élaborer des indicateurs de vulnérabilité plus fins. Le temps passé sur les campements, l'absence de soutien familial, l'isolement social, l'exposition à des violences physiques ou sexuelles, ou encore la déscolarisation prolongée sont autant de facteurs qui doivent être intégrés dans les priorités de signalement, d'accompagnement et d'orientation. Les acteurs de terrain soulignent unanimement l'importance d'une réponse individualisée, adaptée à la temporalité, à la trajectoire et aux formes de vulnérabilité de chaque jeune. Une vigilance renforcée est essentielle, y compris pour les jeunes non demandeurs de protection, car l'absence de demande ne signifie en rien l'absence de besoin.

Enfin, plusieurs rapports convergent pour alerter sur la situation de ces jeunes à la frontière : le Défenseur des droits (2016), UNICEF France (Ni sains, ni saufs - 2016), Médecins Sans Frontières (2023), le Haut-Commissariat aux Réfugiés (2024). Tous soulignent les mêmes constats : ces jeunes ont quitté leur pays seuls ou ont été séparés de leur famille en route. Nombre d'entre eux ont traversé différents pays, vécu dans la rue, subi des violences et perdu tout lien de confiance avec les institutions. Leur protection ne saurait donc dépendre d'une simple déclaration ou d'une volonté d'intégration : elle doit reposer sur un principe fondamental du droit de l'enfance – celui de la protection inconditionnelle des enfants en danger.

« Ce sont des jeunes qui ont quitté leur pays seuls, ou se sont retrouvés seuls en route. Certains ont traversé 10 pays, ont dormi dans la rue, ont subi des violences. » [3]

Face à cette pluralité de profils, à la précarité des conditions de vie et à l'absence massive de recours aux dispositifs institutionnels, les MNA présents à la frontière franco-britannique imposent une relecture des pratiques de protection. Souvent perçus comme des jeunes « en transit », ils sont confrontés à un double écueil : d'une part, leur volonté affirmée de rejoindre le Royaume-Uni alimente l'idée qu'ils ne souhaitent pas s'installer en France; d'autre part, ce statut perçu comme temporaire tend à justifier un désengagement partiel, voire une absence d'intervention des dispositifs de droit commun. Cette lecture, qui les distingue d'autres enfants en danger présents sur le territoire national, contribue à leur marginalisation.

[3] ECPAT International (2024), *Étude de cas : ECPAT France à Calais*, Global Boys Initiative, Bangkok : ECPAT International.

Les spécificités de l'intervention à la frontière : un défi pour les acteurs de la protection de l'enfance

L'intervention sociale et éducative auprès des mineurs non accompagnés (MNA) à la frontière franco-britannique s'inscrit dans un contexte d'une extrême complexité, marqué par des dynamiques migratoires singulières, des politiques de contrôle renforcées, une forte mobilité, et des conditions de vie très précaires. Ces réalités façonnent profondément les modalités d'action possibles pour les professionnels, qu'ils soient éducateurs, travailleurs sociaux, médecins, psychologues, médiateurs ou juristes, et les bénévoles.

Contrairement à d'autres contextes de protection de l'enfance où les parcours sont relativement stabilisés et les prises en charge pensées sur la durée, l'intervention à la frontière doit composer avec l'urgence, l'instabilité, l'incertitude et le non-recours. Les jeunes rencontrés sont souvent en mouvement, méfiants, discrets, peu visibles.

Dans ce cadre, les acteurs sont confrontés à un double défi :

- Garantir un accompagnement pertinent et protecteur malgré les obstacles structurels (politiques migratoires, ruptures de parcours, discontinuité de la présence des jeunes) ;
- Adapter leurs postures professionnelles à un public dont les trajectoires sont fragmentées, les attentes parfois implicites, et la relation souvent fragile.

Les sections suivantes détaillent les [principales spécificités](#) qui rendent l'intervention à la frontière si singulière.

Migration et mobilité au coeur des dynamiques

La migration est au cœur de la présence, des actions et des préoccupations des jeunes présents sur le littoral. La possibilité de traverser pour se rendre au Royaume-Uni est un facteur qui ne peut pas être ignoré car inhérent aux dynamiques observées.

Migration et mobilité au coeur des dynamiques

La présence des mineurs non accompagnés à la frontière franco-britannique suit des cycles saisonniers bien identifiés par les acteurs de terrain, en lien direct avec les conditions météorologiques, la pression policière locale et les stratégies des réseaux de passeurs. Ces dynamiques créent des « fenêtres de passage » vers le Royaume-Uni : en période de météo favorable, les tentatives de traversée par bateaux (ou "small boats") augmentent, entraînant une augmentation du nombre de mineurs et un renouvellement rapide des jeunes présents sur le littoral. Dans ces moments, la

se trouvent en dehors des centres urbains, dans des zones plus isolées (parking, camps informels...), en attente d'un passage. À l'inverse, lors de conditions météorologiques difficiles les jeunes tendent à rester plus longtemps sur place, avec des besoins très visibles en matière de mise à l'abri, de soins, de soutien psychosocial, etc.

Cette saisonnalité bien connue implique des variations importantes dans la nature et l'intensité des besoins des jeunes. En hiver, ils sont plus enclins à rechercher un abri temporaire, voire à accepter un éloignement ponctuel du littoral. Pourtant, cette réalité ne se traduit pas systématiquement par une adaptation des dispositifs d'accueil ou d'intervention. Le nombre de maraudes, de places en hébergement ou de solutions de stabilisation – bien qu'il puisse progresser d'une année sur l'autre (*comme l'ouverture de 90 places supplémentaires par le département du Pas-de-Calais en 2025*) – reste fixe au cours de l'année. Il n'évolue pas pour répondre aux pics saisonniers, en particulier aux périodes de saturation hivernale.

De plus, les plans de droit commun prévus pour les personnes vulnérables, tels que les dispositifs «Grand froid » dans le Dunkerquois, n'incluent pas toujours spécifiquement les MNA. Ces derniers, en raison de leur âge, sont souvent refusés dans les dispositifs d'urgence ouverts aux adultes, comme les gymnases municipaux. Faute d'autres solutions adaptées et disponibles, ils doivent se tourner vers les structures de mise à l'abri déjà existantes pour les mineurs. Mais celles-ci, à ces périodes, sont généralement saturées et difficilement accessibles, ce qui conduit les jeunes à dormir dans la rue malgré leur vulnérabilité et les risques liés au froid.

Ainsi, malgré une connaissance partagée des besoins cycliques, la mise en œuvre d'une réponse adaptée reste difficile pour garantir une protection effective et inconditionnelle. Ce décalage entre la réalité du terrain et la réactivité des dispositifs interroge directement les conditions d'accès au droit à la protection pour ces enfants en situation d'errance.

Hypermobilité et discontinuité

La situation des mineurs non accompagnés à la frontière franco-britannique est marquée par une mobilité extrême, qui constitue à la fois une caractéristique de leur parcours migratoire et un facteur de complexification de leur accompagnement. La migration est en effet intrinsèquement liée à la mobilité : les personnes se déplacent en fonction de leur projet, des possibilités d'accueil, des opportunités de passage, des contrôles policiers ou encore des conditions géographiques. Pour les MNA présents sur le littoral, cette mobilité est particulièrement marquée. Les jeunes sont en déplacement quasi constant : entre leurs lieux de vie informels (campements, zones boisées, friches industrielles), les lieux d'attente avant la traversée, les lieux de distribution, les lieux d'accueil, ou les structures fournissant certains services (comme les hôpitaux). Ils circulent

également entre les villes du littoral (Calais, Grande-Synthe, Dunkerque, Caen, Ouistreham), mais aussi vers d'autres grandes villes françaises, comme Paris, Lyon ou Marseille, parfois dans l'espoir d'y trouver un soutien ou un passage. Certains franchissent aussi la frontière belge, se déplaçant ainsi entre plusieurs pays sans accompagnement, ni continuité de prise en charge.

Cette hypermobilité entrave les tentatives de stabilisation et complique fortement la mise en place d'un suivi éducatif, médical ou administratif. Les intervenants peuvent rencontrer un jeune une seule fois, sans jamais le revoir, ou découvrir qu'il est désormais pris en charge par une autre équipe sur un autre territoire – parfois dans un autre pays. Les ruptures de suivi sont fréquentes, et les transmissions d'informations rarement possibles en temps réel, faute de cadre de coordination interterritorial structuré. Cette dynamique rend le repérage plus difficile et expose les jeunes à un risque accru de décrochage, d'isolement et de violence.

L'environnement politique et social comme facteur de vulnérabilisation

Une politique de dissuasion aux effets très concrets

Les politiques migratoires et les décisions politiques à l'échelle nationale et locale structurent fortement les réponses apportées à la situation des personnes en exil, et notamment à celle des mineurs non accompagnés. Ces politiques, centrées sur le contrôle des frontières et la dissuasion des parcours migratoires, ont des effets directs sur les conditions de vie des jeunes en transit et sur les possibilités d'intervention des acteurs de la protection.

Dans ce contexte de maîtrise des flux migratoires, plusieurs dynamiques se combinent. D'abord, les obstacles mis en place pour empêcher les traversées — dispositifs anti-intrusion, surveillance accrue, expulsions systématiques des campements — renforcent la prise de risque des personnes exilées, les contraignant à des stratégies plus dangereuses pour tenter le passage et pouvant faciliter les situations d'emprise et de contrainte à commettre des délits. Ensuite, ces politiques produisent des comportements d'évitement à l'égard des autorités administratives : par peur d'être enregistrés ou de voir leur projet migratoire compromis, certains jeunes refusent non seulement une prise en charge, mais aussi de donner leur vrai nom, de passer par une évaluation de minorité, ou de montrer leurs documents... Cela rend plus difficile encore l'accès aux droits, à l'hébergement, ou à une protection juridique. Ces politiques ont aussi un effet de rétraction de l'offre d'accueil et d'assistance, en particulier pour les personnes considérées comme "en transit". Sur le littoral, cette logique se traduit par une volonté manifeste de décourager l'installation des personnes en migration et de limiter leur visibilité dans

dans l'espace public. Dans ce cadre, les jeunes sont souvent installés dans des campements de fortune, en périphérie des villes, loin des centres et des services. Ces lieux de vie sont régulièrement expulsés par les autorités. Les interventions policières peuvent être vécues comme intimidantes, voire violentes, en particulier pour les mineurs.

Les expulsions de terrain ne sont pas précédées de diagnostics sociaux permettant la prise en compte des vulnérabilités, et notamment de la minorité. Lors de ces expulsions, les effets personnels, les tentes, les vêtements, et parfois même les documents administratifs ou les téléphones, sont détruits ou confisqués. Ces pertes aggravent leur isolement, leur insécurité et compromettent leur capacité à rester en lien avec des proches ou des intervenants sociaux.

« Les jeunes nous disent qu'ils ont perdu leur téléphone pendant une évacuation. C'était leur seul moyen de rester en contact avec leur famille. »
ECPAT France

Invisibilisation et rejet social : l'épreuve de la rue

Le climat social local vient accentuer ce sentiment de vulnérabilité. Si certains habitants ou collectifs citoyens font preuve de solidarité active, en apportant du soutien matériel ou moral aux jeunes, des attitudes hostiles de la part d'une partie de la population locale sont également rapportées : remarques discriminatoires, rejet, suspicion, voire menaces. Ces tensions sociales renforcent l'exclusion des jeunes, leur sentiment de rejet et leur assignation à l'invisibilité, leur présence étant jugée illégitime.

Risques d'exploitation, emprise, traite

La frontière franco-britannique constitue un territoire à haut risque en matière d'exploitation, d'emprise et de traite des êtres humains. Ces phénomènes ne sont pas propres à ce contexte: ils affectent de manière plus générale les jeunes en situation de rue ou en migration sur l'ensemble du territoire. Toutefois, leur fréquence et leur intensité apparaissent démultipliées dans les zones frontalières, où la précarité extrême, l'absence de protection stable et la concentration de réseaux informels en facilitent le développement. Cette situation est aggravée par l'absence de voies sûres et légales permettant aux jeunes de rejoindre leur destination. Faute d'alternatives, le recours à des réseaux de trafic devient alors, pour nombre d'entre eux, la seule option possible, les exposant ainsi à des parcours marqués par des risques accrus d'exploitation.

Les acteurs de terrain décrivent une réalité marquée par des situations d'emprise particulièrement fortes : certains jeunes, isolés, fatigués et en perte de repères, s'insèrent dans des dynamiques de groupe ou dans des logiques imposées par des adultes ou des pairs plus âgés, sans percevoir clairement la dimension coercitive ou abusive de ces relations. La promesse d'un passage vers le Royaume-Uni, l'accès à des ressources de survie (abri, nourriture, protection contre d'autres groupes), ou simplement la pression psychologique, suffisent à installer une forme de dépendance silencieuse.

« Il y a des situations d'emprise très fortes. Certains jeunes sont sous la coupe de groupes, mais on n'a aucun moyen de le prouver. »

Dans ce contexte, certaines conduites à risque doivent être comprises non comme des actes déviants, mais comme des stratégies de survie face à l'absence de perspectives.

Outre l'exploitation sexuelle, certains jeunes sont incités à commettre des délits — vols, trafic de stupéfiants, ou aide à l'entrée ou au passage de migrants — afin de financer leur propre traversée ou de “payer leur place” auprès d'un réseau. Ces formes d'implication sont rarement perçues comme problématiques par les jeunes eux-mêmes, qui les considèrent comme un passage obligé, sans toujours prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans des structures organisées de traite ou de trafic. Cette instrumentalisation par des tiers, dans laquelle l'enfant devient un maillon actif — parfois contraint — du système d'exploitation, constitue une forme de traite particulièrement difficile à qualifier juridiquement, notamment en l'absence de plainte ou de reconnaissance explicite de la situation par les jeunes eux-mêmes.

Par ailleurs, les figures d'exploitants ne se limitent pas aux passeurs ou aux pairs. Des habitants de la région peuvent également s'inscrire dans des logiques d'exploitation ou de troc de services, en échange d'un hébergement, de nourriture, ou de fausses promesses d'aide administrative. Des cas de travail forcé ont également été signalés dans certains secteurs (restauration), où les jeunes sont sollicités sans contrat, sans rémunération, sans protection, et sans recours.

Cette réalité est d'autant plus difficile à appréhender qu'elle est largement méconnue — y compris par certains professionnels — et que les formes prises par ces violences sont diffuses, mouvantes, parfois banalisées. L'absence de cadre de référence sur la traite des enfants en migration, le manque de formation des intervenants à ces problématiques spécifiques, et la difficulté à recueillir des témoignages exploitables participent à l'invisibilisation de ces phénomènes.

De plus, les jeunes ne se reconnaissent que très rarement comme victimes. Beaucoup perçoivent ces situations comme des étapes “normales” du parcours d'exil, ou les considèrent comme un prix à payer pour atteindre leur objectif

migratoire. Ils peuvent ainsi adopter des conduites à risque — exposition à la violence, consommation de substances, vols, échanges de services contre un abri ou un passage — qui, loin de constituer des actes déviants, s'inscrivent dans une stratégie de survie dans un environnement dépourvu de repères de sécurité, de confiance et de protection.

Ces formes d'exploitation — travail forcé, contrainte à commettre des délits, exploitation sexuelle — sont d'autant plus difficiles à détecter qu'elles ne laissent souvent pas de traces visibles, qu'elles ne font pas toujours l'objet de plaintes, et qu'elles se déroulent dans des espaces invisibles, en dehors de tout contrôle institutionnel. Elles sont parfois perçues par les jeunes comme des opportunités transitoires ou comme la seule manière de poursuivre leur parcours migratoire, ce qui complique d'autant leur identification et la mise en œuvre de réponses de protection.

L'objectif migratoire : un impact clair sur les stratégies individuelles

Ne pas être contraint dans le parcours migratoire : La stratégie de non-recours

La plupart des jeunes présents sur le littoral s'inscrivent dans une temporalité de passage : un passage vers le Royaume-Uni espéré, parfois tenté, échoué, repoussé, sans calendrier défini. Ils ne se projettent pas dans une logique de stabilisation en France à court terme et refusent donc toutes les démarches perçues comme longues, rigides ou sans effets immédiats. L'absence de demande de protection de la part des jeunes ne doit pas être interprétée comme un rejet de leurs droits, mais plutôt comme une stratégie de non-recours : beaucoup redoutent que l'engagement dans une procédure empêche la réalisation de leur projet migratoire.

« Beaucoup ne veulent pas entrer dans le système. Ils ont peur d'être bloqués ici. »

Safe Passage International

Dans ce cadre mouvant, une méfiance profonde et enracinée envers les dispositifs institutionnels s'installe. Le contact avec les structures de protection – même les plus bienveillantes – est souvent perçu à travers le prisme du risque : d'être contrôlé, d'être éloigné, d'être jugé ou d'être mal orienté. La répétition de pratiques perçues comme arbitraires (évaluation, refus implicites, absence de retour ou d'explication sur certaines décisions) ancre chez les jeunes une défiance systémique. Ce n'est pas un rejet idéologique, mais le fruit d'une expérience cumulative de disqualification, d'humiliation ou d'indifférence. Beaucoup préfèrent alors rester en retrait, à distance, dans une posture d'observation. Ils s'auto-excluent volontairement, par méfiance et par peur de la contrainte.

L'absence de demande de protection

Dans ce contexte, la rareté des demandes explicites de protection ne doit pas être interprétée comme un refus du droit ou un désintérêt pour la sécurité. Elle relève plutôt d'une stratégie défensive, destinée à préserver la possibilité de partir vers l'Angleterre. Pour les jeunes, s'engager dans une procédure en France peut être perçu comme synonyme de blocage, d'enracinement forcé ou de perte de maîtrise de leur trajectoire.

Ce phénomène interroge directement la **manière dont les dispositifs de protection peuvent – et doivent – s'adapter à ces situations spécifiques.**

- Comment garantir un droit à la protection quand l'enfant ne souhaite pas – ou n'ose pas – y recourir ?
- Comment assurer une veille effective dans un contexte de mobilité, de défiance et de refus d'enregistrement ?
- Comment offrir un accompagnement pertinent, même sur une durée courte, qui respecte le projet migratoire sans conditionner l'accès aux droits à une volonté d'installation ?

Des stratégies de contournement : se déclarer majeur

Certains jeunes se sont déclarés majeurs à un moment de leur parcours migratoire, ou se déclarent majeurs aux intervenants à la frontière franco-britannique pour éviter une évaluation de minorité ou une mise à l'abri perçue comme contraignante. D'autres instrumentalisent la demande d'asile dans le seul but de bénéficier de l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA), qu'ils utilisent pour financer un passage. Ces choix – bien que juridiquement discutables – traduisent un manque d'information mais aussi un isolement profond, une perte de confiance envers les dispositifs de protection et une volonté de préserver une forme d'autonomie à tout prix. Ils sont souvent le reflet de dispositifs perçus comme inaccessibles, inadaptés ou inefficaces, plutôt qu'un rejet du droit en soi.

Cas pratique : Un mineur incarcéré malgré un signalement préalable

Âgé de 14 ans, un jeune repéré sur le littoral a été recruté par un réseau de passeurs qui lui ont tenu le discours suivant : « Toi, en tant que mineur, tu ne risques rien pénalement. »

En situation d'isolement, sans ressource ni repère, il a été incité à commettre des délits afin de financer son passage vers le Royaume-Uni. Comme de nombreux mineurs non accompagnés, il représentait une proie facile pour les réseaux, en raison de sa vulnérabilité, de sa méconnaissance de ses droits, et de la précarité de son parcours migratoire. Instrumentalisé comme « petite main », il a été utilisé pour effectuer des tâches à la place d'adultes, dans une stratégie assumée de délégation du risque judiciaire, fondée sur son statut de mineur.

Malgré un signalement circonstancié réalisé par les équipes sociales pour suspicion de traite des êtres humains (TEH), le jeune garçon a été interpellé, puis incarcéré, sans que sa situation d'exploitation ne soit reconnue ni analysée comme telle. Ne disposant d'aucun document d'identité au moment de son interpellation, il a été enregistré et incarcéré sous une fausse identité, en tant que majeur. La présomption de minorité n'a pas été appliquée : au contraire, il a dû motiver lui-même sa demande d'évaluation d'âge auprès du juge d'instruction, renversant ainsi la charge de la preuve. Ce défaut de reconnaissance a eu des conséquences lourdes : absence de mise à l'abri, impossibilité d'accéder aux dispositifs de protection de l'enfance, et incarcération avec des personnes majeures dans un cadre pénal inadapté.

Cette situation est révélatrice d'un dysfonctionnement plus large dans la prise en compte des MNA victimes de traite ou d'exploitation à des fins criminelles. Malgré les signalements des associations, la contrainte à commettre des délits dans le cadre des réseaux de passage est rarement reconnue comme un indicateur de traite. À chaque signalement de ce type transmis au parquet des mineurs, ce sont systématiquement l'Office de lutte contre l'immigration irrégulière (OLTIM) ou la Police aux frontières (PAF) qui sont saisis, non pour enclencher une procédure de protection, mais dans une logique exclusivement répressive. L'objectif est alors de collecter des informations sur les filières de passage, sans considération réelle pour la situation du jeune.

Ce cas illustre avec force les tensions entre les logiques administratives de contrôle des migrations et les impératifs de protection de l'enfance. Il met en lumière l'incapacité systémique à reconnaître ces jeunes comme des victimes, en dépit de

leur extrême vulnérabilité et de l'exploitation dont ils font l'objet. Plus largement, il témoigne d'une difficulté à faire évoluer les pratiques judiciaires et pénales pour intégrer pleinement la dimension de traite dans les situations de contrainte à commettre des délits. Cette invisibilisation institutionnelle prive ces jeunes de toute reconnaissance, de toute réparation, et surtout, de toute protection effective.

La demande de protection comme dernier recours

Parce que l'objectif migratoire est ailleurs, la grande majorité des jeunes présents sur le littoral qui demandent une prise en charge le font à un moment de rupture, lorsqu'ils sont épuisés physiquement, psychologiquement, ou que leur 18e anniversaire approche. Ces demandes tardives soulignent une accumulation de fatigue, de frustration et de désillusion face à un parcours migratoire qui n'aboutit pas. C'est finalement en dernier recours que l'alternative d'aller vers les institutions de protection de l'enfance prend corps pour ces mineurs, à un moment d'urgence particulière, ce qui a un impact sur l'adhésion à la prise en charge (qui peut être vécue comme une défaite), mais aussi sur l'accompagnement lui-même qui est rendu plus difficile (difficultés psychologiques renforcées, possibilités d'accompagnement pouvant être réduite du fait de la proximité de la majorité, etc).

S'adapter au contexte, adapter la protection

Aujourd'hui, les dispositifs de protection de l'enfance ne sont que peu adaptés aux MNA présents à la frontière britannique. Les acteurs de terrain soulignent unanimement l'importance d'une réponse individualisée, adaptée à la temporalité, à la trajectoire et aux formes de vulnérabilité de chaque jeune. Une vigilance renforcée est essentielle, y compris pour les jeunes non demandeurs de protection, car **l'absence de demande ne signifie en rien l'absence de besoin**. Cette situation met les intervenants face à un paradoxe : comment protéger sans contraindre, et comment accompagner sans formalisation du lien ?

Ne pas s'arrêter à l'absence de demande de protection

Une des premières limites actuelles est que le travail de protection n'est déclenché qu'à partir du moment où le jeune en fait clairement la demande. En effet, l'une des spécificités majeures de la protection des mineurs non accompagnés - comme de nombreux jeunes en situation de rue - réside dans la libre adhésion au système en place, plutôt que sur une intervention proactive de l'État. Dans les départements du littoral nord, cela se traduit par l'attente de la formulation explicite d'une demande de protection par le jeune auprès de services identifiés (commissariat, association mandatée). Ce principe repose sur un postulat tacite : celui que le jeune est uniquement en transit, et que toute tentative de prise en charge sera rapidement mise en échec, que ce soit par le refus de l'évaluation de minorité, la fugue, ou le silence volontaire du jeune. Or, la majorité des mineurs non accompagnés, par méconnaissance des réalités de l'accompagnement, défiance des institutions, incompréhension des options qui s'offrent à eux, ne formulent pas de demande. Pourtant, il n'y a pas de véritable travail approfondi en amont afin de créer les conditions permettant l'émergence de la demande et l'adhésion du jeune.

Dans ce cadre, la protection devient d'une certaine façon optionnelle : elle n'est pas systématiquement enclenchée à partir du danger observé, mais suppose une demande explicite du jeune. Comme l'indiquent certains intervenants, « *si tu veux venir à la mise à l'abri, tu nous dis* ». Cette posture délègue au jeune la responsabilité de sa propre protection, en considérant qu'il est en mesure de formuler une demande claire, informée et rationnelle — ce qui est rarement le cas, au regard de son âge, de son parcours, et du contexte dans lequel il évolue.

Le besoin de protection existe bel et bien, mais il ne s'exprime pas sous les formes attendues. Il est diffus, conditionnel, souvent silencieux, et dépend d'une série de préalables concrets : compréhension des enjeux, expérience positive du lien, sentiment de sécurité, reconnaissance individuelle. Une démarche de protection adaptée doit donc être entamée dès le repérage d'un MNA.

Repenser la protection comme un processus

Ensuite, les dynamiques à l'œuvre sur le littoral – précarité, invisibilisation, démantèlements, méfiance généralisée – ont des effets directs et durables sur les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ces effets sont multiples: psychologiques, relationnels, comportementaux, mais aussi structurels. Ils modifient profondément la manière dont les jeunes perçoivent leur environnement, vivent leur quotidien et interagissent avec les dispositifs censés les protéger.

Par exemple, les jeunes rencontrés sur le littoral vivent dans un état d'alerte permanent, conditionné par une logique de survie au quotidien. Chaque nuit passée dehors, chaque déplacement entre les campements, chaque interaction – qu'elle soit avec des pairs, des adultes, des forces de l'ordre ou des associations – peut devenir source de danger. L'environnement dans lequel ils évoluent est profondément instable: absence d'abris sécurisés, exposition aux vols, agressions, violences internes, démantèlements fréquents, perte de leurs effets personnels ou rupture soudaine de liens de confiance. Face à l'insécurité constante dans laquelle ils se trouvent à la frontière, les jeunes adoptent **des stratégies de protection individuelle** : retrait, vigilance extrême, adaptation permanente à des codes mouvants. Ce mode de fonctionnement, s'il leur permet parfois de se protéger, a des conséquences délétères sur leur santé mentale, leur capacité à se projeter et leur rapport aux autres. Il s'installe une forme d'hypervigilance chronique, incompatible avec un engagement dans des parcours de stabilisation sans conditions préalables adaptées.

Même lorsque les jeunes accèdent à un hébergement, la fracture entre les réalités du littoral et les attentes institutionnelles complique l'adhésion et leur parcours au sein des dispositifs de protection de l'enfance. Un temps d'adaptation est souvent nécessaire pour réapprendre à faire confiance, perdre les habitudes de vie en rue... Ces attentes institutionnelles en inadéquation avec la situation du mineur confirment parfois pour le jeune le sentiment d'incompréhension, voire d'abandon, et le pousse à rompre une nouvelle fois avec le système de protection.

Il paraît essentiel de prendre en compte le besoin global – physique, relationnel et affectif – du jeune comme un préalable à tout accompagnement éducatif ou social. Cela implique la création d'un cadre respectueux, sans exigence immédiate, au sein duquel les interactions vont pouvoir répondre progressivement au besoin du jeune et le sécuriser avant son entrée dans un accompagnement plus approfondi. Ce cadre s'appuie sur les repères suivants :

- Un lieu sûr, stable, sans risque d'expulsion soudaine, de contrôle ou de violence ;
- Une présence humaine régulière, identifiable, non intrusive, non conditionnée à

à une procédure administrative ou à un engagement formel ;

- Du temps, laissé au jeune pour observer, tester, s'adapter, avant de pouvoir envisager une adhésion, même partielle, à un accompagnement ou à une relation de confiance.

Dans un contexte marqué par la désillusion, l'hostilité ou l'incertitude, répondre aux besoins des jeunes suppose de penser la protection comme un processus, et non comme une offre immédiate. C'est la régularité, la disponibilité et la non-intrusion qui posent les premières bases de la confiance et permettent, à terme, une construction progressive du lien éducatif.

FOCUS – LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EN DIRECTION DES MNA À LA FRONTIÈRE

Les jeunes présents à la frontière franco-britannique ne sont pas “hors système” par choix, mais en marge d'un système qui ne correspond pas à leur réalité. Leur parcours, leur méfiance, leur mobilité, leur besoin d'autonomie ou leur loyauté à un groupe ne sont pas des obstacles à la protection, mais des éléments à partir desquels repenser l'intervention.

Conscient de ce contexte particulier, le département du Pas-de-Calais expérimente depuis de nombreuses années des réponses potentielles au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Au-delà d'un dispositif de mise à l'abri ouverts à l'ensemble des MNA présents dans le Pas-de-Calais et des lieux de stabilisation accessibles après évaluation de minorité, le département a mis en place :

- le financement d'un dispositif spécifique de maraude : le département mandate l'association France Terre d'Asile pour effectuer des maraudes dans les lieux de vie du littoral afin de repérer les MNA, les informer sur leurs droits et leur proposer une mise à l'abri.
- les échanges avec les intervenants associatifs permettant d'être informé de situations particulières d'extrême vulnérabilité afin de proposer une solution de protection adaptée (ex: MNA LGBTQIA+, MNA en situation d'emprise, etc)
- La possibilité d'avoir recours à des messageries whatsapp afin de pouvoir contacter les jeunes.

Ces expérimentations sont à souligner : elles sont rares dans les autres départements à une telle échelle. Elles démontrent une volonté du conseil départemental et des professionnels engagés sur ces questions d'adapter l'approche de l'Aide Sociale à l'Enfance à certaines spécificités des mineurs à la

frontière, d'être réactifs et créatifs. Cependant, elles restent limitées du fait des moyens (financements, outils à disposition peu adaptés au contexte migratoire comme les Informations Préoccupantes) et de la place prise par l'Aide Sociale à l'Enfance dans la chaîne de protection.

Repenser la protection comme un processus

Dans ce contexte d'hypermobilité, de disparition fréquente, d'ancrage impossible, les approches classiques d'accompagnement montrent leurs limites. Penser un parcours d'insertion linéaire, stable et progressif revient à ignorer la réalité des trajectoires migratoires actuelles. Les jeunes se déplacent, changent de campement, de ville, parfois de pays. Certains ne restent que quelques jours. D'autres reviennent après plusieurs mois. Cette réalité impose un changement de paradigme : sortir de la logique du "suivi continu" pour entrer dans une logique de veille et de disponibilité relationnelle.

Les pratiques de terrain montrent que des stratégies efficaces existent. Il est possible de :

- **Anticiper les départs** dans une logique de réduction des risques, en préparant le jeune à ce qu'il peut retrouver ailleurs et en documentant les vulnérabilités ;
- **Maintenir un lien à distance**, via des outils simples comme le téléphone ou la messagerie, qui deviennent des relais essentiels ;
- **Transmettre les informations clés** à d'autres acteurs sur le territoire ou dans d'autres régions, dans une logique de maillage et de continuité ;
- **Valoriser l'observation discrète**, non intrusive, qui permet de rester en veille même sans contact direct.

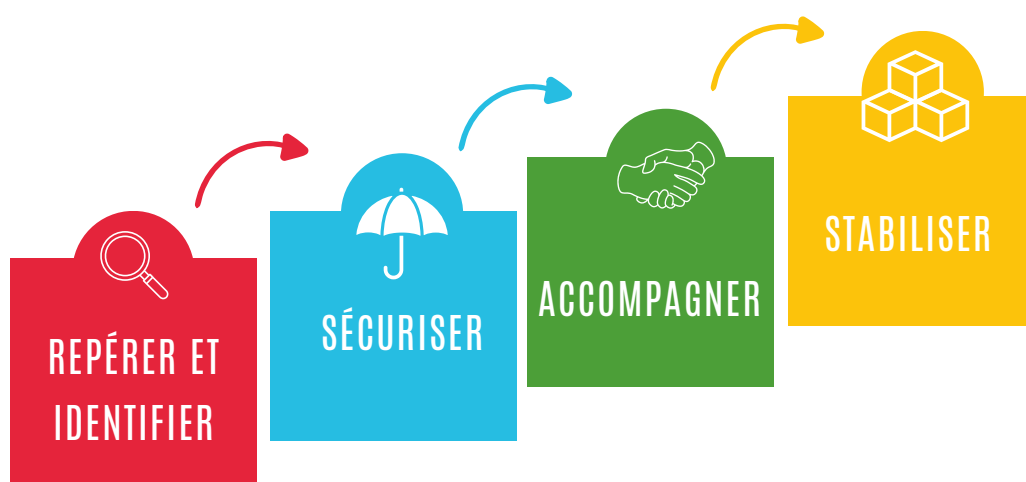
Cette posture ne repose pas sur l'attente d'un engagement, mais sur une présence fiable et cohérente, capable de se réactiver à tout moment. Elle permet d'accompagner sans contraindre, de respecter la temporalité du jeune, et surtout, de rester une option disponible lorsque le contexte ou la volonté évolue. Ce besoin appelle également à une coordination interterritoriale, des protocoles partagés, et une posture de veille souple, plus qu'un suivi individualisé rigide.

C'est à partir de ces constats qu'émergent aujourd'hui des pratiques d'acteurs de terrain qui cherchent à sécuriser sans contraindre, accompagner sans imposer, et maintenir un lien malgré l'absence de demande formelle. Ces approches feront l'objet de la deuxième partie de ce rapport.

Deuxième partie

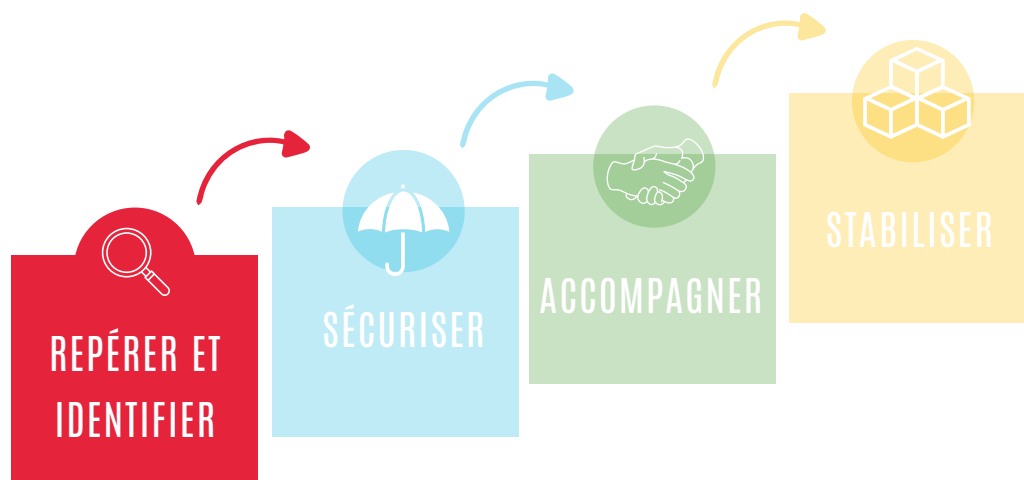
Reconstituer une chaîne de protection
adaptée : repérer, sécuriser, accompagner

Reconstituer une chaîne de protection adaptée : repérer, sécuriser, accompagner



A la frontière franco-britannique, le travail de l'ensemble des acteurs se met en lien et s'articule pour constituer petit à petit une chaîne visant à assurer la protection effective des mineurs non accompagnés présents sur le territoire.

Etape 1 - Repérer et identifier : l'indispensable aller-vers



Les mineurs non accompagnés présents sur les campements de la frontière franco-britannique se caractérisent d'une part par leur invisibilisation, qu'elle soit voulue (dans une stratégie de non-recours) ou subie, et d'autre part par leur éloignement, de fait, du droit commun. Ne pouvant ou ne voulant pas se rendre vers les institutions, ils restent largement hors du champ de la protection de l'enfance.

Dans ce contexte, les associations de terrain ont développé une méthode d'intervention fondée sur l'aller-vers.

L'ALLER-VERS

L'aller-vers est une démarche professionnelle ancienne du champ de l'intervention sociale. Elle désigne une approche proactive, volontaire et relationnelle, par laquelle les travailleurs sociaux et les acteurs de terrain sortent du cadre institutionnel classique pour aller à la rencontre des personnes qui ne sollicitent pas spontanément les services sociaux – soit par méfiance, soit par méconnaissance, soit du fait de conditions de vie empêchant l'accès aux dispositifs.

Selon le Haut Conseil du Travail Social, l'« aller-vers » implique d'établir un lien dans le respect du rythme, de la temporalité et des repères culturels de la personne, en s'appuyant sur des principes de progrès doux, d'écoute active, d'adaptation culturelle et d'éthique relationnelle. Elle permet de créer les conditions d'un premier contact qui, dans certains contextes, conditionne l'accès même à la protection sociale ou juridique [4].

À la frontière franco-britannique, cette approche prend une dimension cruciale : elle constitue le principal levier pour atteindre des mineurs non accompagnés en errance et conditionne l'accès même à la protection.

L'« aller-vers » s'incarne concrètement dans :

- des maraudes quotidiennes (de jour ou de nuit),
- des visites dans les campements, squats, zones boisées ou industrielles,
- des échanges téléphoniques ou numériques (SMS, messageries, réseaux sociaux),
- une présence dans les lieux de socialisation : accueils de jour, permanences juridiques, soins de premier recours, ateliers d'expression ou d'éducation informelle. En effet, certaines associations, en particulier non mandatées, développent aussi des activités hors des campements, visant à retisser des liens, ouvrir des espaces de parole, informer sur les droits ou favoriser un premier repérage des situations de vulnérabilité.

[4] Haut Conseil du Travail Social (2018), Les pratiques professionnelles en travail social : évolutions et perspectives

Cette recherche de proximité répond à plusieurs objectifs complémentaires :

1. **Le repérage des jeunes** : permettre qu'un acteur du terrain sache qu'un jeune est présent sur le territoire, et que ce jeune sache en retour qu'il peut être protégé ;
2. **L'évaluation et la réponse aux besoins premiers** : santé, nourriture, abri, informations, afin de pouvoir enclencher un accompagnement adapté ;
3. **Le partage d'une information fiable et claire** : permettant au jeune de faire des choix éclairés, en connaissance de cause ;
4. **L'ouverture d'une porte d'entrée vers la protection**, sans contrainte ni injonction.

"C'est un vrai savoir-faire : approcher sans brusquer, être visible mais pas intrusif, savoir quand parler et quand juste être là."

Croix-Rouge française

Identifier les lieux de vie : un travail de veille essentiel

Afin de pouvoir entrer en contact avec un MNA, il faut avant toute chose savoir où ils se trouvent. L'identification des lieux de vie constitue une condition préalable incontournable à toute action de protection. À Calais comme sur l'ensemble du littoral, ce repérage est rendu difficile par plusieurs facteurs: la mobilité des jeunes, la précarité extrême de leurs conditions de vie, les destructions régulières des campements, mais aussi le climat de peur et de méfiance généralisé et le contrôle des lieux par les réseaux de passeurs.

Des lieux précaires, dissimulés et mouvants

Les jeunes exilés vivent souvent à l'écart, dans des campements informels dissimulés dans les bois, les friches industrielles, ou sous des ponts. Leur localisation change fréquemment en raison des expulsions, des tensions internes au groupe, ou des violences subies. Cette instabilité rend les interventions difficiles à anticiper. Les lieux de vie sont parfois difficiles à repérer car volontairement à l'écart ou cachés afin d'éviter les contrôles et les évacuations par les forces de l'ordre.

« On peut passer deux jours sans trouver les jeunes qu'on voyait toutes les semaines. »

Une veille de terrain, active et collective

Identifier ces lieux de vie demande donc un travail de veille constant, assuré principalement par les équipes mobiles des associations. Ce travail repose sur :

- Des maraudes régulières, organisées à des horaires stratégiques (matin tôt, fin d'après-midi, soirée) ;
- Une connaissance fine du territoire, parfois transmise de professionnel en professionnel ;
- Des échanges continus entre structures, permettant de croiser les informations sans exposer les jeunes ;
- Une attention portée aux signaux faibles : traces de passage, objets abandonnés, regroupements inhabituels ;
- Le lien de confiance établi avec des exilés qui peuvent relayer des informations concernant l'emplacement des nouveaux lieux de vie.

« Les jeunes ne sont pas visibles, et c'est souvent volontaire... C'est à nous de savoir lire le terrain. »

La visée protectrice et non répressive de l'identification des lieux de vie

Si les personnes exilées font confiance aux associations afin de révéler l'emplacement de nouveaux lieux de vie, c'est précisément parce qu'ils identifient les associations comme des acteurs de protection, et non comme des relais potentiels en vue d'une évacuation. Les expulsions fréquentes sans propositions de solutions alternatives adaptées forcent les personnes à se déplacer à nouveau et à se cacher, au détriment de toute continuité dans l'accompagnement. Ainsi, l'identification d'un lieu de vie ne peut avoir de sens que si elle s'inscrit dans une logique de mise en sécurité.

Se rendre sur les campements : un préalable à toute action de protection

Ce repérage des lieux de vie est le point de départ du processus d'accompagnement. Il permet non seulement de localiser les jeunes, mais aussi d'analyser les dynamiques sociales du campement (présence de passeurs, conflits, rôles de leader, place du jeune sur le campement, isolement), afin d'adapter les modes d'intervention.

« Aller sur place, c'est déjà comprendre. Qui parle ? Qui se tait ? Qui dort à l'écart ? Tout ça nous renseigne. »

ECPAT France

Se faire accepter par la communauté

Suite à l'identification des lieux de vie, une étape essentielle consiste à se faire accepter sur ce lieu par les membres de la communauté. Si les intervenants ne sont pas reconnus et tolérés par le groupe présent sur le campement, ils n'ont tout simplement pas accès aux mineurs.

Cette acceptation sociale est un prérequis à toute démarche de protection. Elle suppose une posture d'observation et d'adaptation, afin de comprendre les règles implicites du lieu, d'échanger progressivement avec les personnes clés, et à terme, de tisser une relation de respect mutuel. Cela signifie aussi composer avec la présence des passeurs, dont l'influence est souvent forte sur la dynamique collective. Le positionnement est alors clé : être dans le dialogue pour être reconnu et accepté sur le lieu de vie, mais sans donner de crédit aux passeurs. Cela implique de ne pas montrer trop de proximité avec les passeurs, de ne pas parler uniquement avec eux, de ne pas passer seulement par eux pour transmettre des informations, et de garder une posture professionnelle solide afin que les MNA n'associent pas les intervenants aux passeurs.

« Si tu ne respectes pas la hiérarchie implicite du camp, tu n'auras jamais accès aux mineurs. »

ECPAT France

Composer avec les adultes pour protéger les mineurs

Les équipes doivent gérer un équilibre délicat : répondre aux sollicitations légitimes des adultes présents sur les campements, sans pour autant se laisser happer par leurs demandes, afin de préserver leur posture prioritairement tournée vers les mineurs.

Même lorsque leur mandat cible spécifiquement les MNA, il n'est ni réaliste, ni souhaitable d'ignorer totalement les autres personnes présentes sur le lieu. Dans un contexte de grande précarité, où tous les individus – majeurs comme mineurs – partagent un espace de vie commun et des difficultés similaires, le respect de la communauté passe aussi par une écoute minimale et une orientation adaptée des adultes.

Cela ne signifie pas que les équipes doivent répondre elles-mêmes aux besoins des adultes, mais leur proposer une réorientation vers les dispositifs adéquats (accueils de jour généralistes, structures de distribution alimentaire, associations partenaires). Une telle orientation constitue déjà une forme de réponse pertinente, qui montre que les professionnels reconnaissent leur présence et leur dignité, sans pour autant diluer leur mandat. Cette posture permet de préserver la confiance de la communauté dans son ensemble, d'éviter les tensions ou malentendus, et de favoriser l'acceptation des équipes par les adultes, condition souvent indispensable à l'accès aux mineurs.

À l'inverse, une posture perçue comme distante, exclusive ou discriminante à l'égard des adultes peut entraîner un rejet global de l'équipe, entravant de fait le repérage des jeunes et la construction d'un lien avec eux.

Dans un environnement souvent marqué par l'instabilité, les réseaux informels et des hiérarchies implicites, l'adhésion de la communauté constitue un véritable levier de protection. En acceptant la présence des intervenants et en leur reconnaissant une légitimité sur le campement, les adultes peuvent jouer un rôle facilitateur dans l'identification, la protection ou l'orientation des jeunes, en signalant des situations à risque ou en guidant les nouveaux arrivants vers les équipes de maraude.

Le **maintien de la priorité envers les mineurs ne peut être effectif que si les équipes parviennent à construire une relation de confiance globale avec la communauté, ce qui suppose une posture équilibrée, éthique et cohérente : répondre sans se substituer, écouter sans s'engager au-delà de son mandat, orienter sans exclure.**

Bonne pratique -Le positionnement sur le terrain : protéger l'échange avec le jeune, tout en maintenant le lien avec la communauté

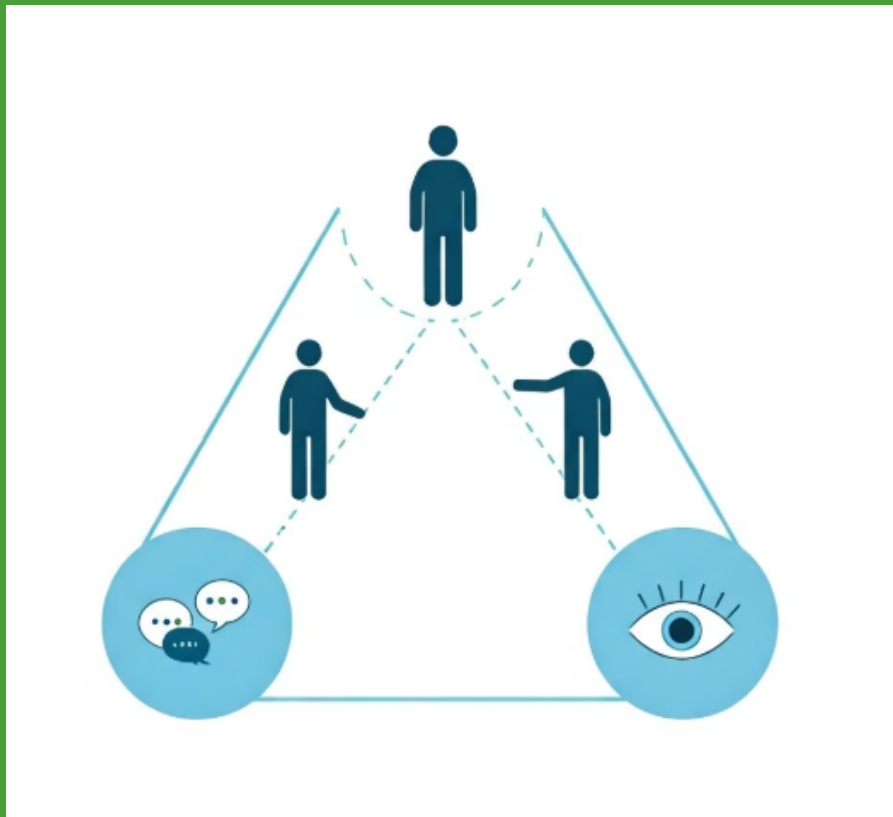
Sur les lieux de vie, l'attention portée à la dynamique collective est essentielle. Les équipes de maraude doivent composer avec un environnement instable, parfois sous tension, où cohabitent mineurs, adultes exilés, figures d'autorité informelle et potentiellement des acteurs de réseaux de passeurs. Dans ce contexte, chaque interaction avec un jeune est précieuse, mais aussi fragile : elle peut être interrompue à tout moment par l'arrivée d'un adulte ou la survenue d'un événement extérieur.

C'est pour cela que les équipes, qui sont systématiquement composées de deux ou trois personnes, mettent en œuvre une stratégie de positionnement issue de l'expérience de terrain. Le principe est simple mais efficace : lorsqu'un professionnel engage une discussion avec un mineur, un deuxième membre de l'équipe reste à proximité et prend le relais dès qu'un adulte s'approche, en répondant à sa demande ou en engageant une conversation parallèle.

« Parfois un adulte arrive en plein échange. Si on coupe la discussion, le jeune ne revient plus. Alors l'autre collègue va discuter avec l'adulte, le renseigner ou le réorienter. Ça montre aussi qu'on est à l'écoute de tous, et que chacun a sa place. »

Croix-Rouge française

En trinôme, les intervenants sont alors souvent positionnés en triangle sur le terrain d'intervention.



Objectif : protéger l'échange engagé avec le jeune, sans rompre le lien avec la communauté adulte environnante, ni créer de tensions. Il ne s'agit pas d'ignorer les adultes, mais bien de reconnaître leurs besoins et de les orienter activement, tout en maintenant la priorité donnée au travail de protection auprès des mineurs.

Cette coordination, souvent non verbale entre collègues, requiert de l'expérience, une observation fine des dynamiques de groupe, et une capacité d'adaptation. Elle repose sur la confiance mutuelle dans l'équipe et sur une connaissance partagée des rôles et des objectifs à chaque instant.

L'objectif n'est pas nécessairement d'obtenir une adhésion immédiate à un accompagnement, mais plutôt de poser les bases d'un lien, aussi ténu soit-il. C'est

ce lien, nourri dans le temps, qui permettra au jeune d'identifier progressivement l'intervenant – puis l'équipe – comme des personnes de confiance vers qui il pourra se tourner le moment venu.

Focus - Le lien comme levier

La recherche de lien ne se limite pas au moment du contact. Elle s'inscrit dans une logique de création de confiance dans le temps, permettant l'émergence de demandes, la reconnaissance des intervenants comme personnes ressources et, à terme, l'engagement volontaire vers des dispositifs de protection.

« Le lien, c'est notre levier. Ce n'est pas automatique, mais quand il se crée, il ouvre la porte à autre chose »

Ce lien est souvent la seule porte de sortie de l'isolement, et parfois la première porte d'entrée vers un parcours de protection. C'est pourquoi les compétences mobilisées par les équipes (interprétariat, médiation, posture éthique, lecture des signaux faibles) sont au cœur de la réponse de protection.

Une approche délibérément non intrusive

Cette rencontre doit être adaptée à la situation, et centrée sur la personne du jeune, en tenant compte de son âge, de son humeur, de son environnement immédiat et de son niveau de fatigue ou de stress. Il s'agit de respecter son rythme, sans chercher à "faire parler" à tout prix, et surtout sans forcer le lien.

Dans cette optique, plusieurs associations comme la Croix-Rouge ou ECPAT France ont fait le choix de ne plus distribuer de matériel (kits d'hygiène, vêtements, etc) lors des maraudes auprès des mineurs, afin d'éviter toute logique transactionnelle.

« Nous n'avons rien à leur offrir à part notre temps. Et c'est souvent ce qu'ils retiennent. »

Croix-Rouge française

Cette posture permet de poser une base plus égalitaire : l'intervenant n'est pas là pour "donner" mais pour "être avec".

Différents moyens peuvent être utilisés par les intervenants pour déclencher le premier contact avec le jeune. Les techniques employées sont diverses selon le profil et la personnalité de chaque intervenant, et selon la situation à laquelle ils et elles font face. L'équipe doit alors faire preuve d'une bonne lecture du contexte (personnes présentes, émotions / humeur du jeune et du reste du groupe) puis d'adaptabilité afin de créer une interaction en adéquation avec le contexte.

Focus - Techniques d'accroche adaptées au contexte de la frontière

Tout un éventail d'approches permet d'entrer en contact avec les jeunes de manière naturelle et respectueuse. Parmi ces techniques, plusieurs sont régulièrement mobilisées :

- Partager un thé, un repas ou des biscuits : Des équipes ont constamment avec elles en maraude des thermos de thé et/ou des biscuits à proposer aux personnes et notamment aux jeunes lorsque la discussion s'engage. De même, il n'est pas rare que la démarche provienne des personnes exilées elles-mêmes et que les équipes acceptent un thé proposé spontanément, prennent le temps de s'asseoir quelques instants. Ce temps partagé constitue une brèche dans le quotidien rythmé par l'attente, l'incertitude et la méfiance. Il permet de créer un temps d'échange concret (boisson, nourriture) mais aussi relationnel : c'est un temps de discussion informelle, d'interconnaissance. Il permet d'ancrer la présence des intervenants dans une relation de respect mutuel, loin de toute logique intrusive.
- Utiliser quelques mots dans la langue du jeune, même maladroits, qui signalent une volonté de se rapprocher, de réduire la distance culturelle, et de reconnaître l'autre dans sa spécificité.
- Évoquer des centres d'intérêt personnels – musique, football, cuisine, culture, vidéos TikTok – pour entrer dans une discussion égalitaire et non menaçante, valorisante, qui ne passe pas immédiatement par une demande ni par une proposition institutionnelle. Cela peut passer par l'évocation d'un plat, d'un sportif ou d'un artiste.
- Jouer est également un outil très utilisé sur le terrain, en particulier auprès des jeunes montrant de la méfiance. Les équipes de plusieurs associations, comme ECPAT France ou la Croix-Rouge, intègrent dans leurs maraudes des jeux simples : ballon, petits jeux de société faciles à transporter. L'objectif n'est pas d'organiser une animation classique, mais de créer un prétexte d'interaction qui permette à chacun – jeune comme intervenant – de se rencontrer dans un cadre symboliquement plus neutre. Le jeu devient alors un espace tiers, à

mi-chemin entre l'enfant et l'adulte, entre le quotidien du camp et l'univers de la protection.

- Adopter un positionnement non frontal : dans un contexte où la parole est souvent difficile, voire dangereuse, il est parfois plus pertinent de simplement être là. Être visible sans s'imposer, rester à proximité sans forcer l'échange, se tenir dans l'espace sans se positionner en surplomb. Pour certains jeunes ou dans certains contextes, la première accroche est d'être visuellement identifié, avant de pouvoir lors d'une rencontre suivante engager la conversation.

Individualiser la relation

Ces techniques n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une logique de relation individualisée. À la frontière, les MNA sont souvent considérés à travers des catégories administratives — “exilés”, “en transit”, “mineur ou non” — qui les désincarnent. Cela s'ajoute aux déshumanisations vécues et ressenties au fil du parcours. Créer un lien, c'est sortir de cette logique impersonnelle pour restaurer une relation d'humain à humain. Les intervenants vont alors se présenter personnellement et demander au mineur son nom, l'appeler par son prénom. Sauf demande expresse de l'enfant, ils et elles vont éviter un discours technique ramenant le jeune à son statut administratif mais plutôt poser des questions ouvertes et être dans une démarche d'écoute du récit du jeune et de reconnaissance de ses émotions et de son vécu. Dire « je suis désolé que tu aies vécu ça » est souvent plus impactant qu'une explication juridique lors de premiers échanges.

Cela passe par des gestes simples mais structurants.

Se présenter comme une personne et non comme une fonction



Plutôt que de dire “Je suis travailleur social pour telle structure”, les intervenants vont plutôt dire : “Je suis Céline, de quoi as-tu besoin ?”

« Il faut sortir du rôle. Être une personne avant d'être une fonction. »

Utopia 56

S'intéresser au jeune



Appeler le jeune par son prénom, lui demander comment il va, ce qu'il aime, où il dort, ce qu'il mange. "Tu dors où en ce moment ?" "Tu aimes le football ?"

<< On commence par les trucs simples. Où il dort, ce qu'il aime manger, les copains... C'est comme ça qu'on entre en contact. >>

Valider ses émotions, sans jugement ni dramatisation



"Je comprends que tu es fatigué, que tu aies peur", "Tu n'as rien fait de mal"

<< Tu ne peux pas poser de questions si tu n'as pas dit que tu comprenais ce qu'il vit. Sinon, tu es comme les autres. >>

ECPAT France

Créer un lien individualisé par une organisation collective



Certaines structures ont choisi de réorganiser leur action pour préserver cette qualité relationnelle. À Calais, Médecins Sans Frontières a par exemple limité le nombre de jeunes accueillis chaque jour dans son centre de jour, pour garantir que chacun bénéficie d'un temps plein et entier d'attention.

<< Quand ils sont là, on est là pour eux. Entièrement. >>

Médecins sans frontière

Ces postures sont essentielles, car les jeunes perçoivent très vite les intentions de ceux qui les approchent. Un discours institutionnel, s'il est introduit trop rapidement, peut être perçu comme une tentative de contrôle ou susciter un désintérêt immédiat, notamment chez des jeunes concentrés sur leur projet migratoire. À l'inverse, une parole incarnée, attentive et dénuée d'attente, crée un espace propice à la confiance.

Il convient aussi de rappeler que chaque jeune est différent, et qu'il n'existe pas d'approche universelle. Certains entreront en relation dès le premier échange, d'autres auront besoin de temps, de plusieurs rencontres, ou simplement d'un mot juste au bon moment.

Ces stratégies d'accroche n'ont pas pour objectif une adhésion immédiate. Elles visent plutôt à laisser une empreinte relationnelle : celle d'une rencontre avec un adulte respectueux, qui n'a rien exigé mais qui s'est montré présent et disponible. Le jeune sait alors qu'il pourra revenir ou appeler. Ce lien ténu, souvent discret, constitue pourtant le socle d'un accompagnement plus durable.

Cas pratique - Savoir saisir les opportunités pour permettre le premier contact

A Grande-Synthe, un lieu particulièrement marqué par la présence de passeurs et une atmosphère de tension, les équipes peuvent rencontrer des difficultés à engager le dialogue avec certains jeunes identifiés comme mineurs. Pour des raisons de sécurité, il est difficile d'accéder directement aux lieux de vie. Sur les lieux de distribution et d'accueil, certains jeunes ne vont pas vers les intervenants et le contact direct avec ces mineurs pourrait parfois risquer de les exposer ou de compromettre leur sécurité au sein du groupe.

Lors d'une maraude sur un lieu de distribution, l'équipe prend le temps de circuler sur le lieu de distribution en répondant aux demandes des uns et des autres. Ce temps de circulation permet d'une part de montrer la présence des intervenants et d'orienter les personnes qui se signalent à l'équipe, mais également de repérer les potentiels MNA qui seraient arrivés récemment ou qui n'auraient pas été identifiés lors de précédentes maraudes. Une fois ce repérage effectué, l'équipe saisit les opportunités du moment.

Ce jour-là, un petit groupe d'adultes et de jeunes commence un jeu de ballon. Plutôt que d'interrompre ou de forcer l'échange avec les jeunes repérés auparavant, l'éducatrice s'insère naturellement dans le jeu, en s'adaptant à la dynamique du groupe. Ayant déjà identifié un mineur sans avoir pu lui parler, elle se positionne de manière stratégique à proximité de lui, laissant le jeu instaurer un climat de confiance. Au fil de l'activité, elle en profite pour échanger quelques mots avec le jeune, demander son prénom, la langue qu'il parle... A la fin du jeu, les premiers éléments d'interaction avec le jeune étaient en place et les informations échangées permettant la création et le maintien du lien.

Ce cas pratique illustre l'importance de certains savoir-être sur le terrain, en particulier l'adaptabilité, la discrétion et l'usage des interactions informelles comme leviers d'interactions.

Une préparation et formation des intervenants en amont

Créer les conditions de la première rencontre, c'est aussi une question de posture professionnelle : les équipes doivent être formées à l'écoute active, à la gestion du silence, à la lecture des signaux faibles, et à l'adaptation culturelle. Cela suppose aussi de connaître et reconnaître les émotions : celles du jeune, mais aussi celles de l'intervenant, qui peut se sentir impuissant, frustré, ou mis à l'épreuve dans ses propres représentations.

L'approche doit être cohérente au sein de l'équipe, pour que le jeune retrouve les mêmes repères d'un membre à l'autre.

En résumé : créer du lien, un acte immédiat pour construire une relation dans le temps

La première rencontre constitue l'acte fondateur du lien. Elle repose sur une compréhension fine du contexte, une capacité d'adaptation constante, et une posture éthique rigoureuse. Discrète en apparence, elle est pourtant décisive : sans ce premier contact, aucun accompagnement ne peut véritablement s'engager.

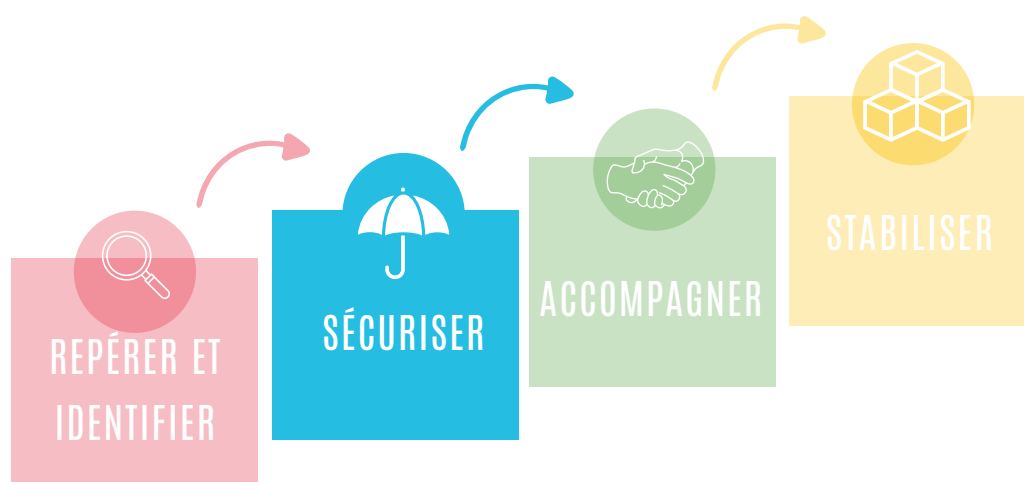
Entrer en relation avec un mineur non accompagné (MNA) en situation de grande précarité ne se décrète pas. Le lien se tisse progressivement, dans le respect du rythme du jeune et de sa capacité, à cet instant de son parcours, à s'ouvrir à une relation. Il n'est pas rare qu'un jeune refuse plusieurs fois un échange ou décline une proposition d'aide, pour ensuite revenir de lui-même, parfois après plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Cette temporalité propre doit être accueillie avec patience et sans pression.

« Il faut “planter une graine très vite”, car l'opportunité peut ne pas se représenter. Il faut être rapide. Certains jeunes ne restent qu'un jour. Tu fais un premier lien, le lendemain ils sont partis. »

ECPAT France

Ce témoignage illustre l'importance de saisir l'opportunité du moment présent, aussi fugace soit-il, pour créer une brèche dans l'isolement du jeune, un espace où une relation pourra, peut-être, éclore. Mais ensuite, il faut savoir laisser la place à une construction lente et progressive, guidée non par l'urgence administrative, mais par le rythme et la disponibilité relationnelle du jeune.

Etape 2 - Sécuriser et instaurer une relation de confiance durable



Dans un contexte de survie, d'instabilité constante et de défiance envers les institutions, sécuriser est une étape préalable pour une majorité de jeunes avant de pouvoir mettre à l'abri et accompagner. Il s'agit avant tout d'initier une dynamique de protection volontaire, respectueuse, progressive et adaptée à la temporalité du jeune. L'objectif est d'apporter une certaine sécurité au jeune afin qu'il puisse se saisir de l'accompagnement et être effectivement protégé. Cette étape intermédiaire entre le repérage et la prise en charge effective repose sur plusieurs piliers complémentaires : la réponse aux besoins de première nécessité, la construction d'un lien de confiance, le signalement des situations inquiétantes.

Répondre aux besoins immédiats

Sur le littoral nord, la situation de survie permanente des MNA entraîne un épuisement physique, une fragilité psychique et une exposition accrue aux violences, notamment de la part des réseaux de passeurs, des forces de l'ordre ou d'autres exilés. La question de l'accès à la nourriture, aux soins et à tous les autres éléments essentiels à la survie centralisent l'attention et l'énergie du jeune qui n'est pas dans les dispositions adéquates pour se projeter à plus de quelques heures, quelques jours, ou d'être en situation de réfléchir à sa situation, à son parcours, etc. Dans ce contexte, l'étape préalable à toute démarche d'accompagnement consiste à apporter une réponse aux besoins urgents de base :

- Physiologiques : permettre au jeune de se nourrir, se laver, se reposer ;
- Psychologiques : diminuer le stress, faire redescendre les tensions, favoriser un premier relâchement ;
- Relationnels : créer les conditions d'un premier lien, dans un cadre neutre et bienveillant.

<< On commence souvent par une douche ou un repas. Le reste vient après. >>

Permettre d'accéder aux éléments essentiels pour leur survie

La solidarité à la frontière a amené le développement de dons et de distributions de biens essentiels comme la nourriture, les vêtements, les kits d'hygiène, les tentes, les duvets... Cela permet aux exilés - et parmi eux aux mineurs - de recevoir de quoi survivre et répondre à leurs besoins de base : se nourrir, se vêtir, se laver, avoir de quoi se couvrir la nuit. Les associations spécialisées sur l'accompagnement des MNA ne disposent pas elles-mêmes des moyens pour répondre directement à l'ensemble des besoins exprimés. Certaines, comme expliqué précédemment, font même le choix de ne pas distribuer certains biens afin de créer une relation avec le jeune qui n'est pas basé sur un sentiment de redevabilité. La complémentarité entre les structures et intervenants est alors essentielle, permettant de créer un maillage répondant aux besoins réels de terrain. La compréhension des missions et de l'éventail d'actions de chacun est également un élément important afin que le maillage trouve toute son efficacité et que chacun et chacune soit en capacité d'orienter vers le partenaire pertinent.

L'accès aux éléments matériels de base et l'orientation vers les partenaires les fournissant devient alors un levier clé de sécurisation.

L'orientation entre acteurs repose à la fois sur des outils formels (cartographies, listes actualisées, documents récapitulatifs des différents lieux de distribution traduits en différentes langues et pouvant être remis aux jeunes) et des pratiques

de relais entre intervenants qui se croisent sur le terrain, échangent par téléphone ou par messagerie.

« Quand on ne peut pas faire nous-mêmes, on sait qui appeler. On a des groupes entre structures pour orienter sans perdre de temps. »

Utopia 56

Des outils au service d'une orientation fluide

L'efficacité de l'orientation repose sur la capacité des intervenants à connaître, actualiser et mobiliser les ressources locales de manière rapide et pertinente. Plusieurs outils et dispositifs ont été développés par les associations pour faciliter cette circulation de l'information :

- ✓ **Cartographies des ressources disponibles** : mises à jour régulièrement, ces cartes recensent les lieux d'accueil de jour, distributions alimentaires, points d'accès aux soins, lieux de recharge, etc. Elles permettent une orientation immédiate sans nécessité de prise de rendez-vous préalable.
- ✓ **Listes partagées de contacts** : beaucoup d'associations fonctionnent sur la base de listes de contacts (coordinations, groupes WhatsApp, Signal) actualisées, pour assurer une mise en relation rapide avec les référents de chaque structure.
- ✓ **Fiches de liaison ou de suivi simplifiées** : bien que rares à Calais du fait du contexte informel, certaines structures comme ECPAT France ou FTDA utilisent des outils légers de suivi pour assurer une continuité dans l'accompagnement si le jeune accepte de faire un pas vers un lieu d'accueil.

« On s'est rendu compte qu'il fallait un outil simple, compréhensible et visuel. Alors on a fait une fiche avec des pictos, traduite dans plusieurs langues que l'on peut distribuer lors des maraudes. »

L'accueil inconditionnel : une porte d'entrée vers la relation

Au-delà de l'intervention sur site (maraude, lieux de distribution, etc) basée sur l'aller-vers, les lieux d'accueil de jour, gérés par des structures - spécialisées dans l'accueil de mineurs ou non - comme Médecins Sans Frontières, le Secours Catholique ou la Croix-Rouge, jouent un rôle déterminant. Ils constituent souvent le

le premier point de contact volontaire avec une structure associative. Ils sont pensés pour être non contraignants, sans obligation d'inscription, d'évaluation ou de suivi formel.

On y propose :

- Des repas chauds ou des distributions alimentaires ;
- Des douches, du linge propre, du matériel d'hygiène ;
- Un espace au calme, parfois chauffé, pour se poser ;
- Un accompagnement médical de premier recours ;
- Une écoute informelle sans pression ni jugement.

Ces lieux et leurs objectifs sont complémentaires des maraudes et interventions sur le terrain (qui permettent de toucher des personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans ces lieux) : Ils sont un entre-deux dans l'aller-vers en étant à proximité géographique des personnes, ouverts avec régularité, avec des services qui ne sont pas disponibles en maraude. Ils sont à la fois sécurisants (parce que les personnes savent qu'elles pourront y trouver un soutien, sans pression, sans jugement ou injonction à entamer des démarches administratives en France, etc., mais aussi car à l'écart des lieux de vie où la pression du groupe peut être forte) et permettent également d'orienter vers d'autres partenaires qui pourront entamer un accompagnement spécifique. C'est une nouvelle marche, une étape qui permet d'ouvrir de nouveaux possibles au jeune.

« Ce sont des jeunes qui n'ont pas mangé depuis deux jours, qui n'ont pas dormi. L'urgence, c'est de les poser. Ensuite, on verra s'ils veulent parler. »

Croix-Rouge française

Des outils au service d'une orientation fluide

Dans le Pas-de-Calais comme dans le Nord, l'absence de dispositif institutionnel formel et complet pour les mineurs non accompagnés en transit rend la coopération inter-associative indispensable. Celle-ci repose à la fois sur des liens historiques entre organisations, des échanges de terrain, et des formes de coordination plus ou moins structurées :

✓ Présence sur les mêmes zones : Utopia 56, Médecins du Monde, MSF, Croix-Rouge, FTDA, ECPAT France... Tous interviennent, à des degrés divers, sur les campements ou lieux de distribution.

✓ Circulation d'informations entre équipes : les échanges entre intervenants permettent d'éviter les doublons, d'alerter rapidement sur un besoin urgent (médical, mise à l'abri), ou d'orienter un jeune croisé par une autre structure.

✓ Harmonisation des messages : un enjeu crucial de la coordination est d'éviter des discours contradictoires entre structures. Cela permet de maintenir la confiance et de rassurer les jeunes sur le fait qu'"on travaille ensemble", comme le rappellent plusieurs éducateurs.

« Ce que disent les autres compte. On essaie de ne pas donner de faux espoirs. Si un jeune entend trop de versions différentes, il décroche. »

France-Terre d'Asile

En résumé : Sécuriser pour créer un climat d'apaisement propice à l'écoute

Répondre aux besoins immédiats ne se limite pas à traiter une urgence vitale : c'est aussi une manière de poser les bases d'un apaisement physique et psychique, indispensable pour que le jeune puisse se recentrer sur lui-même et envisager la suite de son parcours. Manger, dormir, se laver... Ces gestes simples allègent la charge mentale, restaurent une forme de contrôle sur soi et ouvrent un espace pour l'échange. Ils permettent à l'adulte d'adopter une posture de soutien plutôt que de contrôle, et rendent possible un dialogue qui, sans cela, resterait fermé.

« Parfois, on n'a pas parlé du projet migratoire avant la 3e ou 4e rencontre. Avant ça, il fallait juste qu'il récupère. »

Médecins sans frontière

Pour instaurer ces conditions de sécurité, les intervenants adoptent plusieurs pratiques éprouvées sur le terrain : être présents sur les lieux de vie — campements, files d'attente des distributions — afin de repérer les besoins sans attendre une demande formelle ; faciliter un accès inconditionnel aux aides de première nécessité, sans jamais subordonner un repas, une douche ou un soin à une démarche d'accompagnement ; et enfin, mobiliser les relais communautaires, ces jeunes déjà en lien avec les structures, qui peuvent orienter leurs pairs vers les services existants. Ces pratiques contribuent à installer un climat de confiance, premier socle d'un accompagnement durable.

Après l'accroche : construire le lien de confiance

Dans un contexte marqué par l'errance, la méfiance, la précarité extrême et les violences systémiques, le lien de confiance constitue le socle indispensable de tout accompagnement. Les jeunes rencontrés sur le littoral, comme beaucoup d'autres jeunes en situation de rue, sont souvent en situation de grande insécurité, marqués par des violences passées ou présentes (institutionnelles, policières, familiales). Beaucoup ont vu leur parole niée, leur âge remis en cause, leur souffrance minimisée, ou leur personne rejetée. Dans ce contexte, ils sont rarement dans une posture de partage immédiat et sans filtre de leurs besoins et de leurs situations.

« Quand tu es à la rue, tu ne vas pas raconter ta vie au premier adulte venu. Tu protèges ton histoire. »

ECPAT France

La relation de confiance ne se décrète pas : elle se construit pas à pas, dans la durée, à travers des gestes simples, une posture humaine et une présence régulière. Elle permet :

- d'instaurer un espace sécurisant, propice au dialogue ;
- de repérer des vulnérabilités invisibles au premier coup d'oeil ;
- de faciliter la continuité de l'accompagnement malgré la mobilité ;
- de prévenir les ruptures de contact et les disparitions.

« Il n'y a pas de prise en charge sans lien. Et il n'y a pas de lien sans confiance. »

Croix-Rouge française

Devenir un repère fiable : la régularité et la parole tenue

Dans un environnement instable, où les adultes fiables sont rares, devenir un repère suppose une présence constante, une parole fiable et une posture cohérente.

Être régulier

L'aller-vers demande de la souplesse : les intervenants doivent souvent adapter leurs horaires ou explorer de nouveaux lieux pour repérer des jeunes et établir un premier contact. Mais une fois ce lien amorcé, l'étape de sécurisation repose au contraire sur une certaine régularité. Être présent chaque semaine au même endroit, au même moment, permet aux jeunes de savoir où et quand trouver les intervenants.

Cette présence stable a plusieurs effets positifs : elle facilite le bouche-à-oreille entre

(par exemple, un nouvel arrivant peut être orienté par ses pairs vers ce point de rendez-vous), et surtout, elle redonne une forme de rythme à des adolescents souvent pris dans une vie instable, faite de déplacements constants et de survie au quotidien. Offrir ce rendez-vous fixe, c'est leur donner une constance, un point de repère.

« À Grande-Synthe, les jeunes savent où nous trouver. On est là tous les soirs. On est une présence, un repère. »

Utopia 56

Cette permanence, même discrète, est un signal fort : elle montre que les intervenants ne sont pas là pour “passer une fois”, mais pour construire une relation dans la durée. C'est souvent cette régularité qui permet l'engagement dans une relation plus sécurisante.

Tenir ses engagements, même minimes

Dans l'urgence, les jeunes attendent aussi une forme de réactivité concrète et sincère. C'est souvent sur la capacité à tenir une promesse simple – revenir, rappeler, transmettre une information – que va se jouer la crédibilité de l'intervenant. Dire qu'on reviendra, et revenir. Promettre un appel, et appeler. Même s'il n'a pas de réponse immédiate à apporter, la simple tenue de la parole renforce la crédibilité de l'intervenant, sa position de personne fiable qui fait ce qu'elle dit. C'est une sécurisation importante pour le jeune afin qu'il puisse (ré)apprendre à faire confiance à certains adultes.

« On ne promet rien qu'on ne peut pas faire. Mais on revient. On répond. Et ils s'en souviennent. »

Utopia 56

A l'inverse, une promesse non tenue peut engendrer un profond sentiment de trahison ou d'abandon, renforcer la défiance envers les intervenants et les institutions.

« Un jeune qui vient et à qui on a dit “viens demain”, et que personne n'attend, c'est un jeune qu'on ne reverra peut-être jamais. »

Croix-Rouge française

Soutien et honnêteté : poser les bases d'un accompagnement fiable

Dans un contexte de dénuement extrême et de violences multiples, la relation instaurée entre les jeunes et les intervenants repose sur une chose essentielle : la crédibilité. Chaque mot, chaque présence, chaque silence est scruté, interprété. Les jeunes en situation de rue – souvent exposés à la manipulation, aux promesses non tenues ou aux abus – développent une capacité fine à ressentir les intentions réelles de leurs interlocuteurs.

« Les jeunes sentent tout. Si tu n'es pas sincère, si tu viens pour remplir une fiche, ils le savent. »

ECPAT France

Dans ce contexte, l'accompagnement ne peut se construire que sur une base de vérité, de constance et de clarté. Il ne s'agit pas seulement d'être bienveillant, mais surtout d'être honnête, même – et surtout – lorsqu'on ne peut pas répondre à la demande.

Expliquer clairement ce qui est possible ou non

L'honnêteté ne signifie pas seulement dire « non » : elle implique d'expliquer pourquoi certaines solutions ne sont pas accessibles, ce qui dépend ou non de l'intervenant, et comment on peut agir malgré tout.

« On n'a pas toutes les cartes, mais on peut avancer avec ce qu'on a. C'est ça qu'il faut leur dire. »

Croix-Rouge française

Cette clarté permet d'ajuster les attentes du jeune, de prévenir les malentendus et de construire une relation fondée sur la confiance plutôt que sur la déception.

Parler d'une seule voix : adopter une parole commune entre acteurs

Une parole, même bien intentionnée, peut être contredite si un autre acteur annonce autre chose. Cela peut provoquer confusion, incompréhension, voire défiance. Il est donc essentiel que les acteurs du territoire adoptent un discours commun, transparent et coordonné sur les dispositifs disponibles, les délais, les critères d'accès.

« Si tu dis “tu vas être mis à l'abri ce soir” et qu'un autre dit “non c'est complet”, c'est fini. Il ne fera plus confiance à personne. »

Croix-Rouge française

Une coordination renforcée permet aussi d'identifier rapidement les leviers alternatifs ou les relais disponibles, sans contradiction dans l'accompagnement proposé.

Soutenir même sans solution immédiate

Être honnête ne veut pas dire être froid. Au contraire, dans bien des cas, la posture de soutien émotionnel, la simple présence, la disponibilité d'un adulte fiable, sont perçues comme des éléments sécurisant à part entière.

« Même si tu ne peux pas l'aider ce jour-là, il revient parce que tu as été clair et que tu l'as écouté. »

Être réactif et joignable : la disponibilité comme facteur essentiel du lien

La disponibilité des équipes est un élément essentiel dans la création du lien de confiance : il s'agit de montrer que l'on est là quand le jeune a besoin, même s'il s'agit seulement d'écouter sans pouvoir apporter d'autres solutions immédiates. Cela répond à deux enjeux essentiels dans la construction du lien de confiance qui va sécuriser le jeune :

- S'adapter à la temporalité du jeune : répondre présent au moment où il a la possibilité, le besoin, l'envie de parler/de faire une demande, et donc de pouvoir saisir le moment pour renforcer le lien ;
- Continuer de se positionner comme un adulte fiable sur qui le mineur peut compter.

La disponibilité vient en complément d'autres éléments centraux : orienter / informer sur les autres acteurs qui peuvent prendre le relai (par exemple les week-ends), expliquer clairement ses missions et ce qui est possible ou non, etc.

La disponibilité implique une certaine flexibilité des équipes qui doivent pouvoir s'adapter à des demandes et sollicitations à différents moments. Elle passe aussi par différents outils, en particulier le téléphone, et implique donc d'avoir le contact du jeune et de diffuser le numéro professionnel des intervenants.

Être joignable et rester présent, le téléphone comme outil de création et maintien du lien

Le téléphone est omniprésent dans le quotidien des mineurs non accompagnés à la frontière. Il constitue souvent le seul pont possible entre le jeune et son entourage : familles, passeurs, pairs...

mais aussi intervenants sociaux. Dans un contexte de mobilité constante et d'éloignement des lieux de services, le téléphone devient un outil central pour maintenir le lien à distance. Il constitue un prolongement de la relation construite sur le terrain.

Le téléphone remplit plusieurs fonctions essentielles :

- Maintenir le lien entre deux maraudeurs ;
- Offrir un canal d'alerte en cas de danger ou d'urgence ;
- Orienter vers des services adaptés ;

Réengager une relation interrompue, parfois après des jours ou des semaines de silence.

« Avoir un numéro de téléphone auquel on répond toujours, c'est leur faire comprendre qu'on s'intéresse à eux. »

Dès les premiers contacts, les associations remettent une carte contact : on y trouve le numéro de l'équipe (non nominatif), les photos des intervenants, les horaires de passage habituels, ainsi qu'un numéro d'urgence joignable en dehors des heures de maraude. Ce support simple et non contraignant laisse l'initiative au jeune : il peut contacter l'équipe quand il se sent prêt, selon ses besoins et son rythme.

Une des premières actions des intervenants est également de recueillir le numéro de téléphone ou un réseau social du jeune, afin de pouvoir le joindre.

Dans la relation naissante, il ne suffit pas d'attendre que le jeune appelle : une dynamique d'aller-vers doit également se faire via le téléphone. L'enjeu est de trouver un équilibre subtil entre le respect de l'autonomie du jeune et la nécessité d'un suivi actif. Le téléphone devient un outil d'accompagnement mobile.

Les équipes :

- Prennent régulièrement des nouvelles lorsque le contact est établi ;
- Rappellent les rendez-vous (accueil de jour, rencontre avec une structure, rendez-vous médical, etc.) ;
- Envoyent un message de relance, même en cas de silence prolongé.

Ce sont souvent ces petits gestes qui, sans pression, permettent de réactiver une demande de lien ou d'aide, parfois longtemps après une première rencontre.

« Un jeune ne donne pas de nouvelles depuis deux semaines, puis envoie un message. On répond, et tout peut recommencer. »

Focus : Une ligne téléphonique pour maintenir un lien permanent, l'exemple de Grande-Synthe

À Grande-Synthe, la Croix-Rouge et Utopia 56 ont mis en place un dispositif de disponibilité continue, 24h/24 et 7j/7. En soirée et durant la nuit, Utopia assure une veille via une ligne téléphonique dédiée, accessible à tout moment pour les jeunes. Ce dispositif a permis de maintenir un lien, même en dehors des horaires d'intervention classiques. Les équipes constatent que certains jeunes saisissent cette possibilité non seulement pour des urgences, mais aussi pour maintenir un contact relationnel.

Par exemple, un jeune peut appeler au milieu de la nuit sous prétexte de demander du dentifrice, ou simplement pour discuter. Ces appels ne sont pas anodins : ils traduisent un besoin de présence, de reconnaissance et de soutien.

Ce type de dispositif, même modeste, joue un rôle fondamental dans la construction de la confiance, en montrant au jeune que des adultes restent disponibles, même quand rien n'est exigé de lui.

Mais cet usage dépend de conditions concrètes : pour que le téléphone puisse jouer ce rôle, encore faut-il que le jeune dispose d'un téléphone fonctionnel, d'une carte SIM active, de crédit, et qu'il puisse recharger sa batterie, ce qui est loin d'être systématique dans des campements sans accès à l'électricité.

Les intervenants prennent donc souvent le temps :

- D'aider les jeunes à se procurer une carte SIM ;
- De leur expliquer comment utiliser un forfait prépayé;
- De les accompagner vers des lieux où ils peuvent recharger leur téléphone, utiliser le WIFI, comme les accueils de jour ou les permanences partenaires.

Cet accompagnement est d'autant plus crucial que l'accès au téléphone – ou plus précisément à une carte SIM activée et alimentée en crédit – peut être utilisé par des passeurs ou des adultes tiers. Il n'est pas rare que certains jeunes se voient proposer une "aide" contre rémunération : la distribution ou l'activation d'une carte SIM, l'achat de crédit ou la recharge du téléphone peuvent faire l'objet d'un troc ou d'une facturation, les plaçant dans une forme de dépendance matérielle à des adultes présents sur les campements. Cette dépendance, parfois vis-à-vis de pairs ou de personnes bienveillantes, peut également s'avérer source d'exploitation ou d'emprise lorsqu'elle est instrumentalisée.

C'est pourquoi les acteurs associatifs tiennent à rendre les jeunes autonomes dans la gestion de leur téléphone, à neutraliser autant que possible le pouvoir de contrôle que certains peuvent exercer via cet outil, et à démystifier son usage en apportant une information claire et concrète.

Focus - Le téléphone : entre contrôle et protection, un outil ambivalent mais central dans l'accompagnement des MNA

Sur le littoral, le téléphone est omniprésent dans la vie des mineurs non accompagnés. À la fois outil de lien, d'autonomie et de surveillance, il incarne toute l'ambiguïté du contexte dans lequel ces jeunes évoluent. Dans un quotidien marqué par la mobilité, l'instabilité des lieux de vie et l'absence de repères fixes, il constitue souvent le seul fil de continuité entre le jeune et son entourage — famille, pairs, réseaux, mais aussi intervenants sociaux.

Un outil de contrôle aux mains des passeurs

Dans un environnement sous tension, le téléphone peut devenir un levier de contrôle pour les réseaux de passeurs et des exploitants :

- Fixation de lieux de rendez-vous pour les traversées ;
- Envoi de consignes précises sur les déplacements ;
- Pression psychologique par appels récurrents ou surveillance constante.

Il n'est pas rare de voir le téléphone de certains jeunes sonner en permanence lorsqu'ils sont sous contrôle. Cette emprise technologique contribue à l'isolement du jeune, à la peur de couper le contact, et parfois à un refus de toute aide extérieure.

Un levier de protection détourné par les associations

Face à ces usages coercitifs, les associations ne renoncent pas à cet outil. Elles le détournent à des fins de protection :

- En instaurant un canal de contact autonome, anonyme et sécurisant ;
- En permettant aux jeunes d'alerter discrètement en cas de danger ;
- En utilisant le téléphone pour rassurer, réengager ou simplement montrer qu'ils ne sont pas seuls.

Détourner l'outil de contrôle pour en faire un levier de liberté : c'est là un acte stratégique qui permet de contrer l'emprise tout en soutenant un accompagnement progressif.

Un jeune contacte la maraude d'ECPAT France, juste après avoir subi une agression violente de la part de son passeur. Il ne sait pas à qui s'adresser, mais dispose du numéro de la maraude d'ECPAT France. Il appelle en urgence et demande à être accompagné pour porter plainte. L'équipe se rend disponible immédiatement et l'accompagne dans ses démarches.

Informez les autorités et signalez en cas de danger

La sécurisation du jeune mineur isolé passe également par l'information des autorités de sa situation. En matière de protection de l'enfance, deux mécanismes principaux existent pour alerter sur la situation d'un mineur en danger ou en risque de danger : l'Information Préoccupante (IP) et le signalement au parquet.

L'Information Préoccupante (IP)

L'IP est un outil de signalement administratif transmis à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental. Elle peut être envoyée par tout professionnel ou tiers ayant connaissance d'une situation préoccupante. Après réception, la CRIP procède à (ou mandate) une évaluation sociale pouvant conduire à :

- Un classement sans suite (IP "non qualifiée") ;
- Une saisine du juge des enfants avec une préconisation : accompagnement éducatif (ex : AEMO), demande de placement (OPP) au juge des enfants ;
- Une saisine du procureur si le danger imminent est confirmé.

Le signalement au parquet

Le signalement judiciaire au procureur de la République est privilégié lorsqu'un danger grave ou manifeste est identifié, ou lorsque le jeune est manifestement sans représentant légal. Ce signalement peut être fait par :

- Le président du Conseil départemental,
- Un travailleur social ou professionnel de santé,
- Ou toute autre personne.

Ce mécanisme permet d'enclencher des mesures judiciaires de protection, comme une ordonnance de placement provisoire. Dans le cas des MNA à la frontière, il constitue une voie essentielle du fait des conditions de vie, des risques d'emprise et d'exploitation mais également lorsque la minorité est contestée ou lorsque le jeune est en situation de refus de mise à l'abri.

Focus - Pratiques des informations préoccupantes à la frontière

À la frontière franco-britannique, face à la présence constante et massive de jeunes à la rue, la seule situation d'errance d'un mineur isolé ne suffit pas, en pratique, à déclencher une prise en charge immédiate. Contrairement aux principes juridiques qui prévoient une intervention dès lors qu'un enfant est identifié comme étant en danger, le fait d'être un MNA à la rue n'est pas, sur le littoral nord considéré comme un critère suffisant pour justifier une action ciblée.

Dans ce contexte marqué par la présence constante et massive de jeunes en situation de grande précarité, les associations comme les institutions sont contraintes, de fait, d'opérer une priorisation des vulnérabilités. Cette priorisation, qui s'impose face à des ressources structurellement limitées, conduit à réserver les mécanismes de signalement ou de mise à l'abri aux situations jugées les plus critiques.

Deux types de pratiques ont émergé :

- **Des IP et signalements individuels pour les cas considérés comme les plus critiques**

Les associations rédigent des Informations Préoccupantes nominatives ou saisissent directement le parquet lorsqu'un jeune présente des critères de vulnérabilité renforcée, parmi lesquels : Être âgé de moins de 15 ans ; Présenter une pathologie grave nécessitant une prise en charge médicale urgente ; Être une fille ou un jeune identifié comme MNA LGBT, du fait de risques accrus de violence ou d'agression ; Être une victime présumée de traite ou d'exploitation, afin de prévenir des risques de disparition, de récidive ou de criminalisation.

Dans ces cas, la mobilisation d'un signalement individuel force une réaction institutionnelle, augmente les chances de prise en charge rapide, et vise à garantir une protection effective. Dans les faits, les difficultés pratiques et les délais d'évaluation de la situation suite à l'information préoccupante font qu'il n'y a pas toujours de retours des services de l'ASE.

- **Des IP collectives pour les jeunes en errance**

À l'inverse, les MNA dont la seule vulnérabilité est d'être à la rue ne font pas, sauf exception, l'objet d'un signalement individualisé immédiat. Dans ce contexte, certaines associations ont adapté leur pratique en mobilisant de manière élargie le dispositif d'Information Préoccupante (IP), normalement réservé à des situations individuelles.

Elles transmettent aux Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des IP dites "collectives", recensant plusieurs jeunes rencontrés, leurs caractéristiques et les risques identifiés (exposition au froid, violences, isolement, etc.). Cette pratique, bien qu'inhabituelle, reflète une volonté des associations de visibiliser la situation des MNA face à l'absence de mécanismes de veille institutionnelle spécifique et au danger diffus auxquels ils sont exposés. Les associations ne reçoivent pas ou peu de retours suite à ces IP collectives.

« Même si l'Information Préoccupante n'est pas le bon mécanisme pour ce type de situation, le travail de documentation et d'alerte des associations de terrain afin de visibiliser la présence et la vulnérabilité des MNA est primordial. Il faudrait pouvoir trouver le bon mécanisme pour que les IP individuelles ne perdent pas leur force d'impact du fait de cet usage détourné. »

Aide Sociale à l'Enfance (ASE) 62

Les indicateurs de vulnérabilité utilisés par les associations pour les MNA à la frontière

- **L'âge** : Les mineurs de moins de 15 ans sont considérés comme particulièrement à risque et font l'objet d'une attention prioritaire.
- **Le genre et l'orientation sexuelle** : Les filles et les MNA LGBTQIA+ sont plus exposés aux violences, aux abus et à l'exploitation.
- **L'état de santé** : Les jeunes présentant des pathologies graves ou un état de décompensation psychologique sont signalés en urgence pour une prise en charge médicale et sociale.
- **Le temps passé sur le campement** : Une présence prolongée (plus de 2 mois) est souvent un signe d'isolement et de marginalisation, augmentant les risques d'exploitation et de violences. A l'inverse, un temps de présence très court avec peu de possibilité de contact avec un jeune peut être signe d'une emprise forte.
- **La perte de contact avec la famille** : Certains jeunes, notamment les Soudanais et Sud-Soudanais, financent leur parcours migratoire progressivement, contrairement à d'autres nationalités où le passage est souvent payé en amont. Cette dépendance financière aux réseaux de passeurs les expose au risque de criminalisation (ex. jeunes appelés « drivers » qui participent à la dernière phase du passage).
- **L'implication dans des réseaux informels et la proximité questionnante avec certains adultes** : Certains jeunes sont engagés dans des activités spécifiques liées aux réseaux présents sur les campements, telles que la distribution de produits dans des shops de fortune ou l'exécution de tâches précises. Ils peuvent également entretenir des relations régulières avec des adultes dont le rôle est ambigu (passeurs, individus proposant une aide en échange de contreparties).
- **La mise en danger immédiate ou le fait de se mettre en danger** : Certains jeunes adoptent des comportements à risque qui nécessitent une alerte immédiate et une intervention prioritaire.
- **La présence d'un adulte tiers exerçant un contrôle manifeste sur le jeune, ou le retrait actif du jeune face aux associations** : cela peut se manifester soit par le fait qu'un adulte — souvent membre de la même communauté — prend systématiquement la parole à la place du jeune lors des échanges, notamment lorsqu'il est sollicité comme traducteur en l'absence d'interprète professionnel, réduisant alors l'échange à une interaction exclusive entre l'adulte et l'intervenant ; soit par une attitude d'évitement ou de méfiance du jeune à l'égard des équipes sociales, souvent liée à des consignes explicites reçues de la part d'adultes de son entourage lui enjoignant de ne rien révéler. Ces situations, parfois négligées ou interprétées à tort comme une simple barrière linguistique ou culturelle, doivent alerter sur une possible emprise

Ces indicateurs permettent aux acteurs associatifs de structurer leurs interventions et d'orienter leurs signalements (Informations Préoccupantes et alertes judiciaires) vers les jeunes les plus exposés. Cependant, cette logique de priorisation induit une prise en charge différenciée et laisse de nombreux jeunes sans solution immédiate.

Prévenir les disparitions : sécuriser la relation pour éviter la rupture

Entre 2018 et 2020, au moins 18 000 MNA ont disparu en Europe. L'Etat français ne collecte pas de données précises à ce sujet, mais les disparitions de jeunes à la frontière franco-britannique sont une réalité.

L'instauration d'un lien de confiance contribue à prévenir les ruptures brutales ou les "disparitions" de jeunes, phénomène fréquent à la frontière franco-britannique. Dans un contexte de grande mobilité, certains jeunes disparaissent du jour au lendemain, parfois interceptés par les forces de l'ordre, parfois happés par un réseau, parfois découragés. Si certains reviennent, parfois plusieurs semaines ou mois plus tard, certains ne donnent plus jamais signe de vie, laissant planer le doute sur leur destin : décès, victimes d'actes malveillants, traite des êtres humains, passage vers l'Angleterre, prises en charge dans une autre ville, etc.

Par leur repérage et leur connaissance des MNA, les intervenants à la frontière franco-britannique participent à visibiliser cette problématique mais aussi à prévenir la disparition de certains jeunes.

La prévention des disparitions passe par :

- Un lien constant, même à distance (via téléphone, message) ;
- Travailler selon une approche de réduction des risques : Informer le mineur qu'il peut parler librement aux acteurs associatifs et qu'ils les préviennent en cas de passage ;
- Une orientation rapide vers des lieux sûrs en cas d'urgence (accueil de jour, mise à l'abri ponctuelle) ;
- Une coordination entre acteurs permettant de croiser les parcours et d'échanger de manière éthique sur les jeunes suivis.

Certaines associations ont mis en place des tableaux de veille partagée, ou des points hebdomadaires informels sur les jeunes vus, revus, disparus, avec des précautions sur le respect de la confidentialité. Ces dynamiques permettent de partager des informations afin de mieux évaluer l'absence de réponse d'un jeune (pas de volonté de répondre ou disparition), et la nécessité ou non de considérer son absence comme inquiétante et donc de la signaler aux autorités.

En résumé : Sécuriser, c'est préparer la possibilité d'un accompagnement, poser les premières bases de la protection

La réponse aux besoins de première nécessité et la construction d'un lien de confiance constituent les fondements indispensables de toute intervention de protection. Offrir une douche, un repas chaud, un mot rassurant, ou simplement être présent de manière régulière dans un même lieu, ce sont là des actes essentiels qui restaurent une forme d'apaisement, aussi fragile soit-elle, dans un quotidien marqué par l'instabilité et l'exposition à de multiples violences.

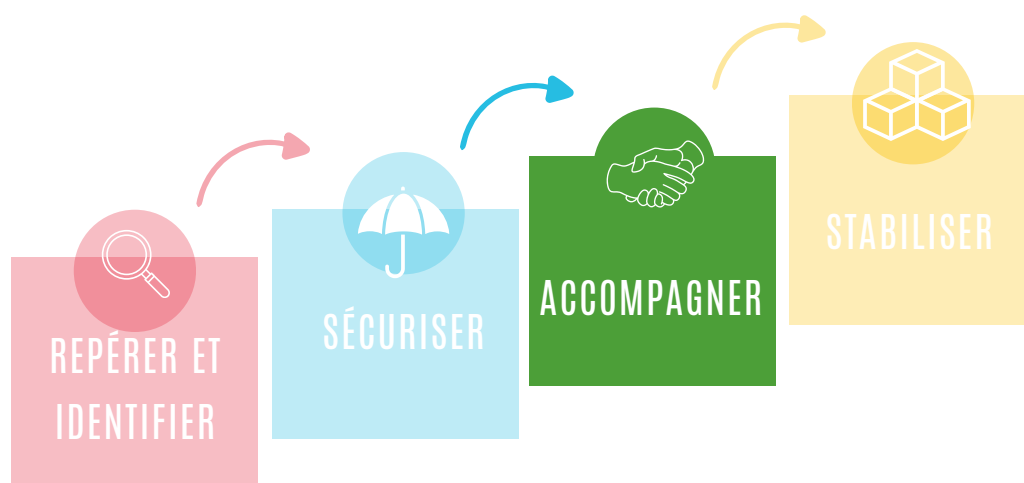
Cet apaisement est la porte d'entrée vers l'écoute. Il permet de créer les conditions minimales pour que le jeune puisse se sentir suffisamment en sécurité pour parler, pour formuler une demande, ou simplement pour rester en lien. C'est dans ce climat de confiance progressive qu'un travail d'information devient possible : parler des droits, des dispositifs existants, des risques, sans imposer de décision immédiate ni remettre en cause son projet migratoire.

Sécuriser ne consiste pas à "protéger malgré lui", mais à poser les fondations d'un accompagnement volontaire. Cela implique de :

- Créer des conditions d'écoute sans attente de résultat immédiat ;
- Valoriser le jeune dans ses compétences et son histoire ;
- Repositionner l'offre d'accompagnement comme une ressource disponible, non comme une injonction ;
- Accepter que la protection passe par une phase de flottement, de construction du lien, d'exploration des possibilités.

La sécurité perçue est la première condition de l'adhésion à un parcours. Et cette sécurité passe d'abord par une personne identifiée comme digne de confiance.

Etape 3 - Accompagner le jeune dans son projet de vie



L'accompagnement des MNA à la frontière doit s'adapter aux repères, à la trajectoire et aux priorités du jeune. Le système actuel de protection de l'enfance, au-delà des difficultés liées aux manques de ressources financières et humaines qui impacte forcément les activités, est avant tout pensé et construit pour des jeunes ayant un projet défini d'installation en France. Or, cette logique standardisée ne répond pas à la diversité des profils et des aspirations des mineurs non accompagnés rencontrés sur le littoral. Les expériences d'accompagnement réussies montrent qu'il est essentiel de replacer le jeune au centre de l'intervention, non pas en lui imposant un parcours-type, mais en le soutenant activement dans la construction de son propre projet de vie — quel qu'il soit — dans une logique de protection sans contrainte.

(Ré)informer les jeunes : l'importance d'une approche adaptée

Une des premières étapes de l'accompagnement consiste à informer le jeune sur ses droits et les dispositifs de protection et d'accompagnement existants. Cependant, informer n'est pas seulement parler avec le jeune, c'est s'assurer que l'information est entendue et comprise afin de permettre au MNA de l'intégrer dans ses réflexions et sa prise de décision.

Créer les conditions de la transmission d'information

« Transmettre une information ne suffit pas : encore faut-il qu'elle soit entendue, acceptée, crue et digérée »
ECPAT France

Les intervenants insistent sur le fait qu'il faut préparer la transmission de l'information pour qu'elle fasse sens, et créer un espace d'écoute réel avant toute tentative de réorientation. Cela implique plusieurs conditions :

- **Poser les bases de l'écoute : installer un climat relationnel propice**

La transmission d'informations ne peut se faire qu'après un minimum de lien de confiance. L'information doit s'inscrire dans une relation déjà établie, où le jeune sent que sa parole est écoutée, que ses doutes sont recevables, et que son projet n'est pas systématiquement contesté.

« Si tu dis à un jeune dès la première minute “il faut aller dans un foyer”, il part. Il faut d'abord comprendre d'où il vient, ce qu'il a en tête. »

- **Respecter le moment, le rythme, le niveau de disponibilité du jeune**

Certains jeunes ne sont pas en capacité, à l'instant “T”, de recevoir une information complexe (mise à l'abri, évaluation, droits, etc.).

Cela peut être lié à un état de fatigue extrême, à la peur, ou à une focalisation sur leur objectif migratoire immédiat. Certaines informations doivent être réintroduites plusieurs fois, sous différents formats, pour être réellement entendues.

« Il faut parfois dire trois fois la même chose, à trois moments différents, pour qu'un jeune la capte. Et ce n'est pas grave. »
ECPAT France

- **Privilégier les échanges en face-à-face, dans des lieux rassurants**

La rue ou un campement exposé ne sont pas des espaces propices à la discussion approfondie. Les accueils de jour, comme celui de MSF, la Croix Rouge ou FTDA offrent un cadre plus stable, calme, propice à la concentration. Ils permettent de poser les choses, d'utiliser des supports visuels si besoin, et de répondre aux questions dans un environnement moins hostile.

« Dans le local, on peut prendre le temps. On est au chaud, au calme. C'est là qu'on peut parler vraiment. »

- **Valoriser l'interaction : poser des questions, reformuler, vérifier la compréhension**

Donner une information n'est pas suffisant : il faut s'assurer qu'elle a été comprise, qu'elle fait sens pour le jeune. Cela passe par des retours réguliers : « Est-ce que tu vois ce que ça veut dire ? », « Est-ce que tu veux qu'on en reparle plus tard ? »

Repositionner la protection comme levier dans le projet du jeune

L'entrée dans les dispositifs formels (mise à l'abri, évaluation de minorité, accompagnement social) est rarement immédiate. Les jeunes rencontrés sur le littoral expriment souvent des réticences : crainte de la prise d'empreintes biométriques, peur de l'enfermement, refus d'être séparés de leurs pairs ou d'être empêchés de poursuivre leur route vers l'Angleterre. Ces refus ne sont pas des rejets de principe de l'aide, mais des stratégies de préservation de leur autonomie et de leur projet migratoire. Dans ce contexte, la posture des intervenants ne vise ni à convaincre ni à imposer, mais à repositionner les dispositifs de protection comme des leviers utiles, au service du projet du jeune.

- **Présenter les dispositifs comme des outils, non comme une orientation imposée**

Il s'agit de montrer que ces dispositifs peuvent offrir une stabilisation temporaire, un accès à des droits ou des ressources médicales et sociales, sans pour autant entraver la trajectoire migratoire. En d'autres termes, protéger sans contraindre, et accompagner sans déposséder le jeune de la maîtrise de son parcours.

« On ne leur dit pas de rester ou de partir. On leur explique les conséquences possibles, pour qu'ils décident eux-mêmes. »

- **Ne pas remettre en cause le projet migratoire**

Il ne s'agit pas de convaincre le jeune de rester en France à tout prix, mais d'une part de soutenir son autonomie décisionnelle en lui fournissant les informations nécessaires pour sécuriser sa trajectoire et d'autre part d'assurer sa protection le temps de sa présence sur le territoire français. La reconnaissance des intentions migratoires n'est pas un renoncement à la protection, mais une condition de sa pertinence.

« On ne met pas leur projet en cause. On les aide à ne pas se mettre en danger. »

ECPAT France

- **Respecter la temporalité du jeune**

Le jeune reste l'acteur principal de son parcours. Certains n'envisagent pas une mise à l'abri immédiatement, mais peuvent y revenir plus tard. D'où l'importance de laisser la porte ouverte, sans pression, et de proposer des informations adaptées au bon moment.

- **Avancer pas à pas en commençant par ce qui est accessible et immédiat**

Les équipes commencent souvent par parler de l'accueil de jour, des repas ou de la possibilité de recharger un téléphone. Ces premiers échanges visent à instaurer un climat de confiance, en proposant des services concrets, non engageants. La mise à l'abri est abordée plus tard, selon le degré d'ouverture du jeune et le lien de confiance déjà établi, comme une option possible et réversible, jamais imposée.

« Parfois, on commence juste par proposer un endroit où recharger son téléphone. Puis on parle de la douche, de la nourriture... et plus tard, de la mise à l'abri. »

- **Repositionner l'accompagnement dans la logique du projet**

En parlant d'avenir, d'école, d'apprendre le français ou de contacter une structure pour obtenir un papier, les équipes intègrent les dispositifs dans la trajectoire migratoire, et non comme une rupture avec elle.

« On leur explique que ce n'est pas du temps perdu, qu'ils peuvent aller à l'école et que cela leur servira même au Royaume-Uni »

Safe Passage International

Focus - Désamorcer les craintes autour de l'évaluation de minorité

Dans le Pas-de-Calais, l'évaluation de minorité passe souvent par une prise d'empreintes biométriques. Cette étape est fréquemment perçue comme un outil de fichage, voire de contrôle, et constitue un frein majeur à l'accès aux droits.

- Expliquer que la prise d'empreintes ne vaut pas obligation : elle n'entraîne pas automatiquement un placement ou un arrêt du parcours ;
- Montrer que l'évaluation peut aussi servir leur projet : elle permet au jeune d'être reconnu comme mineur, de bénéficier de soins, d'un lieu de repos temporaire...
- Elle peut aussi renforcer un dossier d'asile ou de réunification familiale vers l'Angleterre, en apportant des preuves officielles de minorité.
- Recontextualiser cette procédure comme un accès aux droits, pas comme une contrainte.

Sans renoncer à son projet de passage, l'évaluation devient une décision stratégique du jeune, qui peut sécuriser son avenir.

« La peur des empreintes bloque tout. On doit expliquer que ce n'est pas une prison, mais un moyen pour que quelqu'un sache qu'ils existent. »

- **Donner des informations claires, transparentes et sans pression**

Une information mal amenée peut refermer le dialogue. À l'inverse, une explication posée, neutre et répétée si nécessaire permet au jeune de s'approprier les éléments, de poser des questions, et de faire ses choix au bon moment.

- **Utiliser un langage simple, sans menace ni dramatisation**

Expliquer calmement les étapes, les options disponibles, ce qui est réversible ou non. Clarifier que rien ne se fait sans l'accord du jeune.

- **Valoriser la capacité du jeune à faire un choix informé**

L'approche ne consiste pas à prescrire une trajectoire, mais à outiller le jeune pour qu'il puisse, à son rythme, sécuriser son parcours. Il s'agit d'accompagner la prise de décision.

Focus - Rendre l'information accessible sans l'appauvrir

L'information doit être claire, honnête et compréhensible, sans pour autant être simplifiée à l'excès. Trop de vulgarisation ou une formulation trop succincte peut priver le jeune d'éléments essentiels à sa décision et entretenir la méfiance. À l'inverse, une information complète et pédagogique permet de renforcer le lien de confiance et de soutenir la capacité du jeune à faire un choix réellement éclairé.

- Utiliser un langage direct, sans jargon, sans condescendance ;
- Présenter les options, leurs conditions, avantages et limites, y compris les points sensibles comme la prise d'empreintes ou les délais ;
- Ne pas chercher à convaincre, mais permettre au jeune de comparer, questionner, revenir.

« Une information mal formulée peut fermer la discussion. Une explication claire, neutre, et répétée si besoin, crée un espace de compréhension mutuelle où le jeune sait qu'il peut refuser aujourd'hui, mais revenir demain. »

L'objectif est également dans un temps court de donner les clés de compréhension au mineur qui lui permettront de se repérer entre les acteurs, les démarches à effectuer, etc.

Des temps au service de l'accompagnement : Les activités psycho-sociales

Dans un contexte où l'urgence et la survie structurent le quotidien des jeunes, accompagner un mineur non accompagné dans son projet de vie implique de créer des espaces où il peut se poser, souffler, et recommencer à exister autrement que dans la fuite, la vigilance permanente ou la stratégie de survie. À la frontière franco-britannique, les activités psychosociales (PSS) organisées par les associations ne sont ni des animations, ni des ajouts anecdotiques. Elles sont au cœur de l'accompagnement : elles offrent du répit, ouvrent un espace de parole, et restaurent un pouvoir d'agir mis à mal par l'exil et l'exclusion.

Une diversité de formes au service de la relation avec le mineur

Les activités psychosociales prennent des formes variées : jeux collectifs, repas partagés, ateliers créatifs, discussions en petits groupes, activités sportives, jeux de société, sorties à la mer ou en ville, projection de films, temps de repos libre, etc. Elles sont proposées en individuel ou en groupe, sur camp ou hors camp, selon la relation établie, la confiance, la disponibilité émotionnelle du jeune et le type de besoin observé.

La force de ces activités réside dans leur capacité à s'inscrire dans une dynamique relationnelle évolutive. Selon le moment du parcours et de la relation, une même activité peut avoir des fonctions très différentes :

- **Initier l'interaction** : une partie de ballon, un jeu de cartes, un dessin partagé peuvent permettre d'entrer en relation sans brusquer, d'instaurer une première interaction où le jeune est acteur sans être mis en demande.
- **Soutenir un lien déjà engagé** : un temps de parole après un atelier ou un moment de détente partagé peuvent renforcer la relation de confiance, créer un espace d'écoute où les besoins peuvent être exprimés.
- **Ouvrir une discussion sur un sujet complexe** : certaines activités, par leur cadre informel et protecteur, offrent une porte d'entrée vers des sujets sensibles (la famille, la violence, les doutes sur le projet migratoire, l'expérience de l'exil).
- **Accompagner une reconstruction identitaire** : dans un second temps, lorsque le lien est solide, les activités deviennent des supports pour réactiver des repères, valoriser des compétences, soutenir l'expression de soi, favoriser l'adhésion à un projet personnel.

Trouver le bon équilibre : entre plaisir et réparation

L'efficacité de ces espaces repose sur une articulation subtile entre ludique et intentions psychosociales. Il ne s'agit ni de distraire les jeunes pour les occuper, ni

de provoquer artificiellement une introspection. Il s'agit d'ouvrir un espace à partir du vécu partagé, dans lequel le lien se construit à travers l'expérience, l'observation mutuelle, la co-présence.

« Un jour on fait une activité fun, le lendemain une activité plus réflexive. Il faut cette alternance pour capter l'attention, mais aussi pour ouvrir des espaces émotionnels. »

ECPAT France

Ces activités sont également des lieux d'observation fine : les intervenants y repèrent des signaux faibles, des dynamiques de groupe, des réactions corporelles ou émotionnelles qui n'apparaissent pas dans un cadre formel.

Exemple : après avoir observé que de nombreux jeunes jetaient leurs détritus autour des tentes, une équipe a organisé une activité collective de nettoyage, suivie d'un atelier sur l'hygiène, la santé et l'environnement. Le message est passé par la co-expérience, non par l'injonction.

Une organisation pensée pour la dignité

La qualité de ces moments repose sur une préparation minutieuse, attentive aux détails concrets qui permettent au jeune de se sentir à sa place, les associations veillent à créer des conditions matérielles et symboliques propices à sa participation :

- Les sorties (ex. piscine, Jump Park) sont planifiées à des horaires creux, pour éviter l'exposition à des regards stigmatisants ou intrusifs.
- Elles sont coordonnées avec les journées d'accès aux douches et vêtements propres, pour que les jeunes puissent se laver, se changer, et se sentir bien dans leur corps.
- Les jeunes sont prévenus à l'avance, ce qui leur permet de se projeter, d'anticiper, de s'organiser. Cette anticipation leur donne une prise réelle sur leur participation.

Ces éléments souvent invisibles sont décisifs : ils permettent au jeune de vivre l'activité dans la dignité, sans avoir à se justifier, ni à masquer son inconfort ou sa honte. C'est ce souci du détail qui rend l'expérience réellement inclusive et valorisante.

Redonner du choix : retrouver de la capacité à agir

Dans leur quotidien à la frontière, les jeunes disposent de très peu d'espaces où exercer leur volonté: ils ne choisissent ni les horaires des distributions, ni la nourriture servie, ni leurs vêtements, ni même, parfois, la direction de leur parcours migratoire. Cette absence de maîtrise sur leur environnement alimente un sentiment d'impuissance qui se prolonge jusque dans leur rapport à la protection. Les activités PSS permettent de réintroduire, à petite échelle, des occasions de choix. Elles restaurent progressivement une capacité à agir sur son quotidien : dire "oui" ou "non" à une sortie, choisir la playlist du jour, proposer un jeu, ou aller faire les courses pour un repas collectif. Ces gestes simples repositionnent le jeune comme sujet, capable de décisions concrètes, visibles et valorisées.

Lors d'un atelier, deux jeunes se sont vus confier un budget pour décider du menu et acheter les ingrédients du déjeuner collectif. Cette responsabilité, anodine en apparence, leur a permis de se projeter dans un rôle actif, utile, et de recevoir la reconnaissance du groupe. En montrant aux jeunes la confiance des intervenants (qui leur confient une tâche, de l'argent), mais aussi leur capacité de choisir pour eux-même, cette activité a renforcé leur engagement, leur confiance envers les adultes, mais aussi leur propre estime.

Ces expériences de micro-autonomie ne sont pas des fins en soi. Elles constituent les premiers pas d'un processus plus large : retrouver une voix, s'approprier des préférences, expérimenter des prises de décision... autant de préalables nécessaires pour qu'un jeune puisse ensuite envisager une orientation, accepter une stabilisation, formuler un projet personnel. Elles permettent peu à peu de redonner au mineur une place d'acteur dans son propre parcours.

Sortir de la survie, redevenir un adolescent

Dans un environnement structuré par la survie, la peur, l'instabilité et la violence, les jeunes adoptent des postures de retrait ou d'hypervigilance. Les activités PSS offrent un espace de désamorçage : elles permettent de redevenir adolescent, de retrouver le plaisir du jeu, du mouvement, de la créativité, d'un moment partagé sans enjeu immédiat.

Certains jeunes viennent "juste pour cuisiner", "juste pour passer un moment", sans demande particulière. Mais ces moments ordinaires sont souvent le point de départ d'un accompagnement plus profond. À force de revenir, de trouver un lieu accueillant, de reconnaître des visages familiers, certains finissent par parler d'un mal de dos, d'un frère resté derrière, d'une nuit difficile.

« Certains viennent juste pour cuisiner, juste pour passer un moment. Et puis, à force, un mot sort. »

Médecins sans frontière

C'est dans ces espaces informels que le projet de vie commence parfois à émerger. Non pas sous forme de plan structuré, mais par des fragments de récits, de rêves, de tensions internes partagées.

Sorties au Jump Park : redevenir adolescent, se projeter autrement

Parmi les activités organisées par les associations, les sorties au Jump Park, animées notamment par ECPAT, ont marqué les équipes par leur effet immédiat et durable sur les jeunes.

Les jeunes, habitués à l'activité, l'attendent avec impatience. Bien avant l'activité en elle-même, les jeunes s'y préparent activement : ils cherchent à prendre une douche, à se changer, à se présenter proprement. Ces gestes, rarement possibles dans leur quotidien d'errance, traduisent une volonté de se montrer sous un autre jour – de se distancier, l'espace d'un instant, de la stigmatisation sociale liée à la vie dans les campements, de se fondre dans la masse.

Pendant la sortie, les jeunes rient, s'amusent, comparent leurs performances aux autres, ils interagissent avec d'autres jeunes de leur âge, des français et côtoient des jeunes filles, se mettent à draguer. Ils deviennent, pleinement, des adolescents ordinaires dans un cadre ordinaire, ce qui contribue à réactiver des repères sociaux et affectifs fondamentaux.

Pour les équipes, ces moments sont précieux : ils renforcent l'adhésion du jeune, nourrissent le lien de confiance, et peuvent devenir le point de départ d'un accompagnement plus approfondi. À l'issue d'une sortie, l'équipe d'ECPAT a par exemple co-construit avec les jeunes un atelier sur la vie affective et les relations hommes/femmes en France, à partir des situations observées et vécues pendant l'activité. Le cadre récréatif a ainsi permis d'aborder des thématiques sensibles de manière contextualisée, libre et non intrusive.

Ces sorties illustrent parfaitement la fonction transversale des activités dites "ludiques" : loin d'être secondaires, elles sont des espaces de reconstruction de soi, d'exploration identitaire, de socialisation et de projection – autant de briques indispensables à la construction de ces adolescents.

Des effets en cascade

Ces activités, si elles sont bien pensées, ont des effets en chaîne. Elles :

- Renforcent l'engagement du jeune, car il s'y sent accueilli, impliqué, reconnu ;
- Consolident la confiance dans l'équipe, perçue comme respectueuse de ses choix, de ses rythmes ;
- Restaurent l'estime de soi, abîmée par les ruptures et la précarité ;
- Ouvrent une capacité de projection, parfois pour la première fois depuis le début de l'exil.

Mais tout cela n'est possible qu'à condition de respecter la temporalité du jeune. Il ne s'agit pas de forcer une révélation, mais de créer les conditions pour qu'une parole puisse émerger, un jour, dans un cadre sécurisé, à partir d'une relation construite.

Bonne pratique: Mutualiser les compétences pour renforcer la continuité de l'accompagnement

Le savoir-faire acquis par les associations dans l'accompagnement psychosocial des mineurs non accompagnés en contexte de rue a fait l'objet d'une reconnaissance et d'une valorisation concrète à travers des partenariats structurants.

C'est le cas d'ECPAT, dont les équipes ont développé une expertise fine dans l'animation d'activités psychosociales adaptées aux réalités des jeunes en errance : alternance entre moments ludiques et réflexifs, approche non stigmatisante, création de lien par la co-expérience, attention portée à la temporalité individuelle, etc.

Ce savoir-faire a été mobilisé dans le cadre d'un partenariat avec France Terre d'Asile (FTDA), permettant à ECPAT d'intervenir directement au sein du dispositif de mise à l'abri. Les ateliers proposés sont conçus en continuité avec les pratiques développées en rue, assurant ainsi une cohérence dans l'accompagnement, tout en apportant aux structures institutionnelles des outils concrets et adaptés.

Cette initiative illustre la manière dont une expertise de terrain, construite dans des contextes contraints, peut enrichir des dispositifs plus formels, à condition de reconnaître la valeur du travail associatif, de créer des passerelles fonctionnelles entre acteurs, et de favoriser une logique de complémentarité plutôt que de cloisonnement.

En résumé

Les activités psychosociales ne sont pas des à-côtés. Elles sont des fondations essentielles de l'accompagnement. Ce sont des espaces d'expression, de dignité, de relation et de reconstruction. Des lieux où un jeune peut simplement exister autrement — se sentir à sa place, être libre un instant, et se dire : « Ici, j'ai eu le droit de choisir »

Mettre en place un accompagnement global : assurer la diversité des approches et des expertises

La protection des MNA présents à la frontière franco-britannique implique une forte adaptabilité et une individualisation de l'intervention auprès des jeunes à chaque étape, de l'accroche à la mise en place d'un accompagnement suivi. Cette adaptabilité passe par la possibilité de faire appel à différentes expertises, à différentes approches selon les besoins de chaque jeune. La diversité des expertises, savoirs-faire et savoirs-être permet également de proposer un accompagnement global aux mineurs.

L'enjeu de la diversité au sein des équipes

L'accompagnement des MNA à la frontière ne peut s'envisager dans une approche cloisonnée. Face à la complexité des situations, des parcours, des vulnérabilités et des formes de violence rencontrées, les professionnels ont développé des approches pluridisciplinaires, où chaque expertise vient enrichir l'analyse et l'action. La médiation culturelle, en particulier, constitue un levier transversal essentiel, à la fois pour créer du lien, comprendre les dynamiques invisibles et ajuster la posture d'accompagnement.

C'est la diversité des équipes qui permet d'adapter l'accompagnement à chaque jeune. Parce que les besoins évoluent dans le temps, et que les jeunes ne réagissent pas tous de la même manière, il est crucial qu'ils puissent trouver en face d'eux des figures multiples, parmi lesquelles ils peuvent choisir — consciemment ou non — celle avec laquelle ils se sentent le plus à l'aise.

Mais cette diversité n'est efficace que si elle est pensée collectivement. Il est fondamental que chaque intervenant·e soit conscient·e du fait que ses propres origines, sa langue, sa religion, son genre, peuvent être tour à tour des facilitateurs ou des obstacles dans la relation, selon la situation du jeune. Cette prise de conscience, partagée et discutée en équipe, permet d'ajuster les stratégies d'approche et de mieux répartir les rôles en fonction des affinités et des enjeux.

« Ce n'est pas parce qu'on parle la même langue qu'on se comprend. Ce n'est pas parce qu'on ne partage rien a première vue qu'on ne peut pas créer quelque chose. »

ECPAT France

Focus - La médiation culturelle : Une approche transversale au service de la protection

Dans un contexte de migration, de rupture familiale et de précarité extrême, la médiation culturelle constitue bien plus qu'un appui linguistique : elle est un élément central d'un accompagnement réussi. C'est un outil, un savoir-être et un savoir-faire qui, basé sur une connaissance fine des contextes d'origine du mineur, permet de prendre en compte le vécu du jeune, de comprendre certaines réactions, de prévenir certains rejets et de s'assurer d'éviter des incompréhensions liées aux différences culturelles, religieuses ou sociales.

Un levier de lien, de compréhension et de protection

La présence des médiateurs et médiatrices culturels permet de favoriser l'interaction avec les enfants, mais aussi avec les communautés dans lesquelles ces jeunes évoluent, souvent de manière informelle. Le médiateur agit alors comme point d'entrée communautaire, traduisant non seulement les mots, mais aussi les codes, les références, les enjeux invisibles qui peuvent structurer la position d'un jeune dans un groupe, sa perception de l'autorité, ou ses craintes vis-à-vis de certaines démarches.

Un échange entendu par un médiateur entre deux jeunes, sans interaction directe, peut suffire à alerter sur des dynamiques d'emprise, des violences internes à la communauté ou des mécanismes d'auto-censure. Ces signaux faibles seraient souvent imperceptibles sans une connaissance fine des contextes d'origine, des hiérarchies culturelles, ou des formes d'oppression non verbalisées.

Lire entre les lignes : posture, adaptation et vigilance

La médiation culturelle permet de mieux saisir les non-dits : des attitudes, des silences, des réactions apparemment anodines prennent tout leur sens lorsqu'elles sont replacées dans leur référentiel culturel. Cela inclut :

- La lecture du rapport au corps et à la parole, essentielle dans l'accompagnement médical ou psychosocial ;
- La gestion des émotions, dans des cultures où l'expression directe est proscrite ou mal vue ou inversement ;
- Le repérage de signaux faibles dans les interactions entre jeunes, qui peuvent révéler des formes d'emprise, d'isolement ou de pression sociale ;
- La compréhension des logiques religieuses ou communautaires qui influencent les décisions, l'adhésion à la mise à l'abri ou au soin, ou au contraire leur rejet.

Pour jouer pleinement ce rôle, le médiateur ou la médiatrice doit être capable de naviguer entre deux mondes, de comprendre finement les codes culturels à la fois

de la communauté d'origine mais aussi ceux de l'équipe professionnelle. Cette double lecture lui permet d'identifier ce que les autres ne voient pas — ce qui n'a pas été dit, ce qui a été évité, ou ce qui a été interprété à tort — et de décider ce qu'il est pertinent de transmettre à l'équipe, pour ajuster collectivement la posture ou l'approche.

Cette posture implique une formation en travail social, une capacité d'analyse des situations de vulnérabilité, de compréhension des enjeux de pouvoir, de genre, de domination. Le médiateur n'est pas un simple traducteur : il est un professionnel de la relation, du lien et de la protection, agissant à l'interface des systèmes de normes, des cultures et des vécus.

Mais cette compétence culturelle ne doit jamais être essentialisée. L'identité d'un médiateur peut aussi freiner le lien, ou créer un inconfort. Un jeune peut, par exemple, éviter de parler d'une consommation de stupéfiants à un médiateur partageant sa religion, de peur du jugement. Un autre, confronté à des pressions familiales fortes, pourra trouver refuge auprès d'un professionnel ne partageant ni sa langue, ni sa culture, parce que cela l'autorise à sortir, symboliquement, du cadre qui l'opprime.

Vers une médiation culturelle intégrée, réflexive... et protégée

Dans une logique d'accompagnement durable et éthique, la médiation culturelle ne peut pas être pensée comme une intervention ponctuelle ou périphérique. Elle doit être intégrée à toutes les étapes du travail de lien, de repérage, de suivi, d'accompagnement et de protection. Il est essentiel de former les médiateurs à la protection de l'enfance et aux enjeux de la traite, de l'emprise, de la migration.

Mais il est tout aussi fondamental de rappeler que les médiateurs eux-mêmes doivent être protégés. En raison de leur proximité linguistique et culturelle avec certains groupes, ils sont parfois les seuls à pouvoir entendre, voir ou comprendre des dynamiques invisibles pour d'autres membres de l'équipe — y compris des formes de violence, de menace ou d'emprise exercées par des tiers, comme des passeurs ou figures d'autorité communautaire.

À ce titre, ils peuvent se retrouver en première ligne, exposés à des risques de représailles, d'intimidation ou de pression, notamment s'ils sont perçus comme ayant contribué à la rupture d'un lien d'exploitation ou à la sortie d'un jeune d'un réseau structuré.

Il est donc crucial de mettre en place des protocoles de protection spécifiques pour les médiateurs :

- Discrétion dans l'identification ;
- Communication sécurisée ;
- Soutien psychologique ;
- Temps de supervision réguliers ;
- Évaluation systématique des risques dans les situations sensibles.

La nécessité d'une approche pluridisciplinaire

L'intervention auprès des MNA repose sur l'idée que personne ne peut, seul, tout voir ni tout faire. L'accompagnement doit faire intervenir des professionnels de différents domaines qui vont pouvoir agir en complémentarité et apporter leur expertise selon les besoins et la situation du jeune. Le décroisement des pratiques permet un accompagnement global du mineur, s'intéressant à tous les aspects : psychologiques, sociaux, culturels, juridiques, etc.

Cela suppose de :

- Travailler sur le terrain en binôme ou trinôme avec intervenants de différentes spécialités, ayant des expertises complémentaires : des médiateurs culturels, des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés, des juristes, des intervenants psychosociaux et médicaux, etc.
- Mettre en place des outils de communication et d'échange permettant d'instaurer un dialogue constant entre professionnels pour partager les expertises et croiser les regards sur les besoins du jeune et les dynamiques en place.
- Instaurer des temps d'échange pour arriver à une vision partagée de la situation du jeune, construire des objectifs communs et articuler les différents aspects de l'accompagnement à mettre en place. Il ne s'agit pas là de simples dialogues, mais de temps longs permettant aussi de s'extraire de l'urgence, prendre le temps de l'analyse partagée.
- Créer une confiance professionnelle et de respect mutuelle des expertises de chacun au sein de l'équipe afin de faciliter les échanges, d'assurer la prise en compte de l'ensemble des regards et d'agir en synergie.

La qualité de l'accompagnement repose donc sur la capacité à se relier entre professionnels, à construire un langage commun et à s'ajuster collectivement aux temporalités et aux besoins du jeune.

Bonne pratique - Des binômes pluridisciplinaires pour renforcer l'analyse et l'impact des maraudes

Plusieurs structures ont mis en place des dispositifs de maraude intégrant systématiquement une pluridisciplinarité de terrain, permettant un accompagnement plus fin, mieux ajusté aux réalités du jeune, et une lecture croisée des situations.

- À Grande-Synthe, la Croix-Rouge française organise des maraudes conjointes avec un éducateur spécialisé et un médiateur culturel. Ce binôme permet d'établir une relation de confiance tout en facilitant la compréhension des codes culturels, des non-dits ou des freins liés à la représentation des institutions.

- De son côté, ECPAT France compose ses équipes mobiles avec un psychologue et un médiateur culturel, permettant à la fois de créer un cadre sécurisant et d'analyser les signaux faibles (malaise, isolement, repli, tensions invisibles) à travers une double lecture psychosociale et interculturelle.

Chaque maraude est structurée autour de deux temps clés :

1. Une préparation collective, où les membres de l'équipe fixent les objectifs du jour, identifient les profils à suivre, partagent des éléments de veille ou de vigilance.
2. Un débriefing en fin de maraude, essentiel pour échanger les observations, ajuster les stratégies d'approche, et identifier les relais ou les alertes à faire remonter.

Ce fonctionnement favorise une posture réflexive, évite les lectures univoques des situations et renforce la cohérence des accompagnements, dans une logique d'équipe étendue.

Coordonner les actions pour renforcer la chaîne de protection

Aujourd'hui, aucun intervenant n'est en mesure de répondre seul à l'ensemble des besoins d'un jeune en errance. C'est donc la qualité du maillage inter-associatif et inter-institutionnel – sa réactivité, sa lisibilité, sa fluidité – qui conditionne l'efficacité de l'accompagnement.

Les actions essentielles effectuées par les associations non-mandatées impliquent un travail de coordination entre ces associations mais aussi avec les autres acteurs de la protection de l'enfance. Chaque acteur – qu'il soit mandaté ou non, spécialisé ou généraliste – a une place dans le maillage, et participe à la création et à l'effectivité de la chaîne de protection.

L'objectif de la coordination est de permettre la protection effective des jeunes, avec l'idée d'assurer une chaîne partenariale permettant une action renforcée à chaque étape, du repérage à la stabilisation.

La coordination est centrale. Elle permet d'assurer l'articulation des acteurs dans leurs activités respectives pour créer une synergie commune. Elle est aussi importante pour prévenir deux écueils :

1. Éviter la sur-sollicitation de certains jeunes, exposés à une succession de démarches, d'évaluations ou de prises de contact redondantes ;
2. Prévenir les décrochages involontaires, lorsque l'absence de communication entre structures conduit à une rupture dans l'accompagnement ou à une absence de relais.

La coordination ne doit donc pas être pensée comme un processus administratif secondaire, mais comme une condition opérationnelle de la continuité du lien, de la lisibilité du dispositif pour les jeunes, et de la cohérence des accompagnements.

Une bonne coordination suppose :

- Une compréhension fine des mandats, postures et contraintes de chaque structure, et la mise en place de protocoles ;
- La circulation fluide de l'information entre les différents intervenants et les différentes structures, institutionnelles et associatives, mandatées ou non. La mise en place de temps de coordination réguliers pour croiser les regards, éviter les ruptures d'accompagnement, et adapter les réponses aux temporalités du terrain et renforcer la cohérence des parcours, en assurant une continuité minimale malgré les mobilités, les sorties de dispositifs et les multiples intervenants ;
- Une reconnaissance mutuelle des expertises, dans une logique de complémentarité assumée.

Ces reconnaissances, partages, échanges et protocoles doivent permettre à chacun de conserver sa place dans la chaîne de protection et d'effectuer ses missions dans de bonnes conditions

Repérer les maillons manquants pour mieux les combler via l'action partenariale

Du fait des difficultés actuelles dans la protection des MNA à la frontière présentées dans ce rapport, l'accompagnement vise à sécuriser le passage et le maintien du jeune vers les dispositifs de droit commun, en s'appuyant sur le lien de confiance construit dans les étapes précédentes. L'objectif est de raccrocher le jeune au droit commun.

Le rôle des associations est d'autant plus important que les portes d'entrée vers le droit commun sont souvent opaques ou dissuasives. Les acteurs de terrain agissent alors comme des interprètes du système, au sens le plus large.

À ce stade, l'enjeu n'est plus seulement de créer une relation ni de restaurer une capacité à agir, mais de connecter effectivement le jeune au système de protection prévu par la loi. Il s'agit de transformer une présence sur le terrain en mécanisme d'accès, dans un contexte où les dispositifs institutionnels sont parfois absents, partiels ou inaccessibles. Par exemple, dans le département du Nord, les procédures en place ne permettent pas un aller-vers comblant le fossé entre les actions des acteurs non-mandatés et celles des acteurs mandatés. Dans le Pas-de-Calais, le relais vers France Terre d'Asile est fait par les acteurs non-mandatés dès lors que le jeune est demandeur d'une mise à l'abri. Malgré cela, des difficultés peuvent émerger, notamment en dehors des horaires institutionnels ou dans les situations d'urgence.

« Parfois, le jeune nous appelle, on contacte FTDA, mais ensuite... il peut se passer des heures, voire une journée, avant que ça bouge. »

Utopia 56

Cette discontinuité n'est pas forcément le fruit d'un manque de volonté, mais d'un décalage structurel entre les logiques d'urgence et les logiques institutionnelles, entre la nécessaire réactivité du terrain afin de saisir l'opportunité d'accompagnement et la réalité des moyens et du fonctionnement institutionnel. Elle révèle aussi le risque de surcharge pour l'ensemble des acteurs, mandatés ou non, la nécessité de mettre en place un échange d'information claire et des protocoles adaptés.

Clarifier les rôles de chacun : l'exemple de l'évaluation de la minorité

L'ensemble des acteurs rencontrés expriment une volonté claire de ne pas créer de dispositif parallèle, ni de se substituer aux autorités. Le positionnement est éthique et stratégique : agir en complémentarité, combler les manques sans sortir du cadre légal.

Ainsi, les acteurs non mandatés et non spécialisés en protection de l'enfance, ne peuvent et ne souhaitent pas assumer une fonction de pré-évaluation de l'âge,

subjectifs comme le faciès ou l'apparence physique. Du côté des acteurs mandatés, et notamment des maraudes de FTDA, une vigilance est effectivement exercée sur les situations manifestement non éligibles à la mise à l'abri au titre de la minorité, notamment en vue de ne pas mettre en danger les enfants hébergés. Mais la réalité est plus complexe lorsqu'un doute subsiste, notamment en pleine nuit ou en contexte d'urgence, lorsque l'évaluation officielle ne peut être mobilisée immédiatement. Dans ces cas, la procédure impose de prendre en compte le déclaratif dans l'attente d'une évaluation formelle, ce qui peut créer une tension entre impératif de protection, respect du cadre, et maintien de la cohérence du lieu de mise à l'abri.

« Ce n'est pas à nous de décider qui est mineur ou pas. On informe, on oriente, mais on ne filtre pas. Ce n'est pas notre rôle. » Utopia 56

« La mise à l'abri, ce n'est pas juste un toit : c'est un cadre de protection. Et on ne peut le garantir que si on a un minimum de cohérence dans les orientations. »

France Terre d'Asile

Dans ce contexte, le désalignement opérationnel observé ne reflète pas une opposition entre visions, mais plutôt une friction entre temporalités, missions et moyens. Il souligne la nécessité d'un dialogue renforcé, d'une confiance mutuelle pour penser collectivement des solutions d'articulation concrètes, qui protègent à la fois les jeunes, les équipes, et l'intégrité des dispositifs.

Bonne pratique - Informer sans filtrer, référer sans juger

Sur le terrain, les associations non mandatées ou non spécialisées en protection de l'enfance (comme Utopia 56, Médecins du Monde, Croix-Rouge (hors équipe MNA)...) sont régulièrement confrontées à des jeunes qui se déclarent mineurs, alors que leur apparence ou leur comportement laisse supposer qu'ils pourraient être majeurs.

Dans ces situations, ces acteurs tiennent une posture claire : ils ne procèdent jamais à une évaluation "au faciès", n'étant ni mandatés, ni formés, ni autorisés à le faire. Ils refusent toute forme de tri subjectif, s'en tenant strictement à leur mission d'écoute, d'information et d'orientation.

Cela ne les empêche pas, dans une logique de bonne intelligence, d'expliquer aux personnes manifestement majeures le fonctionnement du dispositif de protection. Ils détaillent en particulier les étapes et implications de la procédure d'évaluation de minorité. L'objectif de cette information est pédagogique, mais peut aussi être implicitement dissuasif : l'idée étant que certaines personnes majeures cherchant à détourner le dispositif soient rebutées par la complexité du parcours à venir.

« On explique qu'il y a une procédure, un entretien, une décision. Ça suffit parfois à ce qu'une personne manifestement majeure reconnaisse qu'elle n'est pas mineure. » Utopia 56

Cependant, lorsque la personne maintient sa déclaration de minorité, le principe du déclaratif prévaut. L'association s'abstient de tout jugement et réfère systématiquement à l'acteur mandaté dans le Pas-de-Calais seul compétent pour enclencher l'évaluation officielle. Ce respect strict du rôle et des limites garantit une articulation saine entre missions humanitaires et cadre légal de la protection de l'enfance.

« On ne veut pas se tromper, ni refuser un mineur à tort. Ce n'est pas à nous de trancher. En cas de doute, on réfère. » Utopia 56

Ce positionnement garantit une posture éthique, cohérente avec les droits de l'enfant, tout en assurant la lisibilité du dispositif pour les jeunes et les intervenants. Il souligne l'importance de relais clairs, notamment en cas de sollicitation nocturne ou en contexte de vulnérabilité.

Assurer une continuité de l'action et de l'accompagnement

Une meilleure coordination et articulation entre les acteurs est essentielle pour assurer une continuité de la protection, de l'accompagnement et même simplement d'une présence auprès des MNA dans le contexte spécifique de la frontière avec tous ces impacts.

Par exemple, l'accompagnement des mineurs non accompagnés à la frontière franco-britannique puis leur stabilisation ne suivent que rarement un parcours linéaire. Il s'inscrit dans une temporalité fragmentée, évolutive, marquée par des allers-retours, des ruptures de lien, des silences, des replis, des réengagements. La protection effective des mineurs implique que ces allers-retours doivent être acceptés et pris en compte. Cela implique la création et la formalisation de procédures spécifiques, de relais, d'alerte et de poursuite d'une forme d'accompagnement entre les périodes de mise à l'abri, de stabilisation et de retour à la rue.

Bonne pratique - La distinction entre la main levée et la levée de place

Dans le Pas-de-Calais, une distinction est faite entre la "main levée" (décision judiciaire par laquelle l'enfant n'est plus confié au département et son placement cesse) de la "levée de place" (décision administrative actant que le jeune n'est plus hébergé dans une structure, mais ne revenant pas sur la décision de placement). La levée de place permet donc à un jeune de réintégrer un hébergement après un départ / une fugue, sans devoir recommencer toute la procédure de prise en charge à zéro.

Cette articulation semble particulièrement importante lors de la sortie d'un mineur de la mise à l'abri. En effet, qu'elle soit volontaire (départ du jeune) ou imposée (fin de délai), cette sortie marque très souvent un retour brutal à l'errance, dans des conditions identiques – voire aggravées – à celles qui préexistaient. Dans la pratique, l'accompagnement du mineur s'est enclenché ou poursuivi lors de la mise à l'abri, sous différentes formes (début d'un travail psycho-éducatif, prise de rendez-vous médicaux, etc). Mais ces démarches sont soudainement stoppées à la sortie de mise à l'abri, les jeunes étant repris dans l'urgence, les difficultés de l'errance, et les freins à l'accès aux droits. Actuellement, il n'y a pas de mécanisme assurant la continuité par la mise en place d'un suivi partenarial.

Or, les associations non mandatées jouent un rôle de facilitateurs d'accès au droit, avec plusieurs fonctions clefs :

- Repérage et alerte : les intervenants sont souvent les premiers à repérer un jeune ayant fugué ;
- Information et médiation : ils expliquent les démarches, traduisent, déconstruisent les peurs liées au système, reformulent les enjeux de l'orientation ;
- Accompagnement physique et logistique : ils accompagnent les jeunes à leurs rendez-vous, organisent les déplacements, assurent une médiation en cas de tension ;
- Soutien émotionnel et régularité : leur présence permet de maintenir une continuité relationnelle.

Ces organisations peuvent jouer un rôle décisif dans la continuité du lien avec les jeunes, notamment lorsque ceux-ci sortent d'un dispositif sans accompagnement stable.

Boîte à outils - Pour une orientation plus fluide et partagée

Objectifs	Outil	Utilisation concrète
Cartographier les ressources locales	Cartes imprimées et traduites (FR/AR/PAS/TIG/AMH ...)	Orientation autonome ou accompagnée vers lieux de soins, douches, accueil de jour, etc.
Maintenir le lien entre acteurs	Groupes de coordination (Signal, WhatsApp)	Échange en temps réel des situations urgentes, relais immédiat entre associations
Faciliter les transitions	Fiches de liaison ou suivi minimal	Permet une continuité même si le jeune change d'interlocuteur ou de lieu
Clarifier les rôles	Réunions inter-associatives / documents de répartition des rôles	Partage régulier des mandats, limites, contraintes et marges de manœuvre de chacun
Préserver l'éthique	Rappel du principe du déclaratif + procédure claire en cas de doute	Évite le tri au faciès, sécurise le rôle de chacun et permet d'agir sans se substituer à l'État
Gérer les situations nocturnes	Référentiel d'action partagé « nuit / urgence »	Anticiper les cas flous en dehors des horaires institutionnels, avec procédure de veille collaborative
Renforcer la confiance	Retour d'informations après orientation	Retour sur les prises en charge pour consolider les liens et ajuster les pratiques
Prévenir les disparitions	Protocoles définis et partagés en cas de disparition	Mise en œuvre d'étapes claires à suivre en cas de suspicion de disparition afin d'échanger les informations, évaluer la situation, et informer les autorités concernés si nécessaire

Le mot de la fin

Ce rapport met en évidence la spécificité du contexte frontalier franco-britannique, marqué par l'instabilité, l'urgence et l'errance de parcours migratoires tournés vers le Royaume-Uni. Dans ce territoire de tension, les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ne relèvent ni pleinement de la catégorie administrative des jeunes « en transit », ni des dispositifs classiques de protection de l'enfance. Ils évoluent dans une zone grise, entre invisibilisation institutionnelle et surexposition aux risques.

Face à cette réalité, les acteurs de terrain ont construit des réponses ancrées dans l'expérience, à la fois souples, innovantes et profondément adaptées aux jeunes. L'approche dite "d'aller-vers" en constitue le socle commun : elle repose sur une présence régulière, une écoute respectueuse, et une capacité à nouer du lien là où tout reste encore à construire. Loin d'être informelle, elle s'appuie sur une compréhension fine des trajectoires migratoires, des traumatismes vécus, des dynamiques collectives sur les campements et des enjeux de confiance et de parole. L'aller-vers ne se limite pas à un premier contact : il accompagne les jeunes dans la durée, assurant une continuité de présence et de repères dans un quotidien marqué par l'instabilité. Il s'inscrit en complémentarité des autres dispositifs – accueils de jour, activités psychosociales, dispositifs de mise à l'abri ou d'hébergement pérenne – en facilitant leur accès, en soutenant l'adhésion progressive, et en créant des passerelles humaines là où les ruptures sont nombreuses.

Les jeunes rencontrés dans le Calais ou le Dunkerquois portent en eux les souvenirs et les marques d'un passé et d'un présent douloureux : détentions, violences, extorsions, rejets, prises en charge discontinues ou maltraitantes. Beaucoup se projettent vers l'Angleterre, souvent de manière floue, avec un projet migratoire plus subi que choisi. Dans un tel contexte, l'adhésion ne se décrète pas : elle se propose, s'incarne, se rend possible.

Travailler en aller-vers, c'est accepter de partir du plus bas seuil : répondre à une demande anodine, valoriser un regard, un prénom retenu, une présence à 1h du matin. C'est faire de chaque micro-interaction une opportunité de créer du lien, sans forcer l'adhésion. C'est offrir une permanence humaine dans un environnement fragmenté et insécurisant.

La fiche synthétique ci-dessous propose une lecture croisée des situations les plus fréquentes rencontrées à la frontière et des réponses développées par les professionnels – postures, outils, pratiques concrètes. Elle rappelle qu'un accompagnement commence bien avant toute mise à l'abri, et que chaque geste, même apparemment anodin, peut constituer la première étape d'un droit retrouvé.

Fiche pratique - L'aller-vers : stratégies concrètes face aux réalités du terrain

Situation / besoin spécifique observé chez les MNA	Stratégie d'intervention / posture professionnelle adaptée
Présence de passeurs ou figures de contrôle sur les lieux de vie	Composer avec les dynamiques de pouvoir : ne pas défier frontalement les passeurs, mais montrer une présence neutre et non menaçante. Utiliser des prétextes acceptables pour approcher les jeunes (activité ludique, distribution d'hygiène), en s'insérant progressivement dans l'environnement.
Intégration dans une communauté structurée	Respecter les dynamiques collectives. Se faire reconnaître par le groupe pour pouvoir approcher les jeunes. Travailler à la co-confiance avec plusieurs membres.
Sentiment d'invisibilité sociale et institutionnelle	Créer des espaces de valorisation et de reconnaissance : écouter les récits de parcours sans jugement, proposer des activités où les jeunes peuvent exprimer leurs compétences (cuisine, dessin, sport...), sortir du statut d'« aidé » pour redevenir sujet.
Méfiance envers les institutions	Instaurer une relation basée sur la constance et la cohérence : tenir ses engagements, expliquer clairement son rôle, ne pas promettre ce qu'on ne peut pas tenir. Construire de la lisibilité et de la fiabilité dans le lien.
Absence d'adhésion au système de protection à cause de la temporalité institutionnelle	Adapter le cadre aux temporalités du jeune. Ne pas chercher à enclencher des démarches lourdes tant que la relation n'est pas construite. Proposer des espaces à faible seuil d'entrée.
Manque de projection dans l'avenir / désengagement psychique	Proposer des activités sans objectif apparent : moments gratuits, non productifs, juste pour être ensemble. Permettre au jeune de réinvestir un rapport positif au présent.

Situation / besoin spécifique observé chez les MNA	Stratégie d'intervention / posture professionnelle adaptée
Mobilité extrême / difficultés à maintenir un suivi	• Multiplier les points de contact stables (maraudes fixes, numéros d'urgence joignables 24/7). Proposer un accompagnement souple et mobile, capable de suivre les jeunes dans leurs déplacements. Relais inter-acteurs en cas de disparition.
Temporalité immédiate du jeune, centrée sur la survie	• Répondre immédiatement à leurs sollicitations, même lorsqu'elles paraissent banales ou déconnectées du projet éducatif. Être présent dans l'instant, sans attendre un engagement structuré. Saisir les moments où le jeune est prêt.
Recherche implicite d'un lien adulte sécurisant	• Être un repère stable : appeler le jeune par son prénom, proposer un référent fixe quand c'est possible, revenir régulièrement sur les lieux de vie. Reconnaître que les demandes anodines sont parfois des appels au lien.
Barrière linguistique et culturelle	• Travailler avec des médiateurs culturels formés à la protection de l'enfance : lire les non-dits, comprendre les références implicites, décoder les silences, les refus ou les peurs. Utiliser la médiation pour ajuster les pratiques professionnelles.
Manque d'accès à l'information ou aux droits	• Fournir une information claire, traduite, compréhensible, et qui reste valable au-delà du lieu : comment appeler les urgences, comment demander un médecin, comment signaler une agression. Proposer un accompagnement physique si nécessaire.

Recommandations et pistes de réflexion

Ouvrir des voies de passage légales et sûres pour les MNA

L'ensemble des acteurs, mandatés ou non, institutionnels ou non, se rejoint sur un constat : la protection des enfants présents seuls à la frontière ne pourra être efficace sans des voies de passage légales pour permettre aux jeunes de rejoindre le Royaume-Uni. Actuellement, les possibilités pour les MNA de rejoindre l'Angleterre passent par des procédures administratives et juridiques longues - souvent plus d'un an -, coûteuses et difficiles.

La recommandation principale de ce rapport s'adresse donc aux autorités françaises et britanniques: il est essentiel d'assurer des solutions légales permettant aux jeunes de circuler de façon sécurisée entre les deux pays dans le cadre de leur parcours migratoire, notamment afin de rejoindre des membres de leur famille.

Procédures de réunification familiale vers le Royaume-Uni : un cadre inadapté aux réalités des jeunes

Depuis la fin de l'application du règlement Dublin III, les jeunes souhaitant rejoindre un proche au Royaume-Uni ne bénéficient plus des mécanismes européens de regroupement familial. Désormais, la procédure relève intégralement du droit britannique. Elle repose sur une demande de visa familial, une procédure particulièrement complexe, qui implique notamment une évaluation rigoureuse des conditions d'accueil de la part du membre de la famille (logement, ressources, stabilité administrative).

Faire évoluer la protection de l'enfance et l'approche en place afin d'assurer une effectivité des droits des enfants seuls à la frontière

Les associations de terrain constatent que ces jeunes, bien qu'étant des mineurs, sont souvent perçus et traités comme des adultes en situation de migration. Tant que la logique actuelle primera sur une approche proactive de la protection de l'enfance, de nombreux MNA resteront en marge des dispositifs d'accompagnement mis en place par les autorités compétentes. Remplacer ces jeunes dans leur condition d'enfant, ne pas attendre la demande mais travailler leur adhésion progressive, c'est leur permettre d'être protégés, et ainsi mieux répondre aux exigences du droit français en matière de protection des mineurs en danger. Il ne s'agit pas de contraindre les mineurs, mais d'adapter l'approche à la réalité du terrain afin d'assurer le respect des droits fondamentaux de ces mineurs.

Cela passe par exemple par des dispositifs officiels permettant de :

- Créer du lien en amont : Ne pas attendre que le jeune exprime un besoin de protection, mais travailler sur la relation de confiance à travers des activités psychosociales, éducatives et culturelles.
- Rendre la protection proactive : Sortir du schéma où c'est au jeune de demander de l'aide et structurer des dispositifs réactifs, adéquats et proportionnés, où des mécanismes de protection adaptés s'enclenchent dès qu'un MNA est repéré.
- Adapter les discours : Expliquer les dispositifs dans une logique compréhensible pour les mineurs, en utilisant des référents culturels adaptés et en déconstruisant les craintes liées à l'institutionnalisation.
- Accompagner physiquement : Ne pas seulement proposer une mise à l'abri mais assurer un accompagnement actif, en allant chercher les jeunes, en facilitant les démarches et en réduisant les délais de prise en charge.

Repenser la protection des MNA sur le littoral nord ne signifie pas assouplir le droit, mais au contraire, trouver les moyens de le rendre enfin effectif, même dans un contexte de transit et d'instabilité.

“il faut protéger même s'ils n'adhèrent pas à la mise à l'abri sous sa forme actuelle.”

Créer un dispositif spécialisé pour les MNA à la frontière dans le département du Nord

Bien qu'une structure relevant du Département du Nord soit identifiée afin de prendre en charge l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), elle ne dispose pas d'une expertise spécifique ni d'un mandat ciblé pour intervenir auprès des MNA présents à la frontière, dans un contexte d'errance, de transit et de non-demande. Cette structure ne dispose d'aucun dispositif relais, d'équipes de maraude ou de médiation pour venir à la rencontre des jeunes, les informer ou faciliter leur orientation.

Cette distance, tant physique qu'institutionnelle, constitue un obstacle majeur à l'accès à la protection. Les jeunes ne disposent ni de solution de transport, ni d'interlocuteur de confiance pour les guider vers un lieu d'accueil. De plus, la structure accueille un public MNA hétérogène, souvent en voie de stabilisation, ce qui crée un décalage fort avec les besoins spécifiques des jeunes en transit. Cette inadéquation, conjuguée à une saturation fréquente des dispositifs, renforce leur réticence à faire appel à une protection. Et, même lorsqu'ils surmontent ces obstacles pour formuler une demande, ils peuvent essuyer un refus, faute de place ou de dispositif d'accueil adapté.

Ce vide opérationnel entretient un non-recours massif et une invisibilisation prolongée de jeunes pourtant en danger. Il empêche l'amorce d'un lien de confiance et laisse les associations seules face à une mission de protection qu'elles ne sont pas mandatées pour exercer pleinement.

Il est essentiel que le Département du Nord développe un dispositif de proximité et de coordination dédié aux MNA à la frontière, reposant sur des relais spécialisés et sur une collaboration active avec les associations présentes sur le terrain. Cela suppose :

- La désignation ou la création d'un acteur mandaté spécifiquement pour ce public, avec une présence régulière sur les zones de campement ou à proximité ;
- La mise en place de procédures d'orientation fluides et réactives, co-construites avec les associations de terrain ;
- La création de solutions concrètes de transport ou de navettes d'accès à la mise à l'abri pour les jeunes désireux d'en bénéficier ;
- L'adaptation des structures existantes à la temporalité, la vulnérabilité et les hésitations propres aux jeunes en transit, en évitant toute rigidité administrative ou injonction à l'adhésion immédiate.

Cette démarche doit s'inscrire dans un cadre de coopération opérationnelle formalisée entre le Département et les acteurs mandatés et non mandatés

(Utopia 56, Croix-Rouge...), afin d'assurer un repérage précoce, une évaluation conjointe et des réponses différenciées selon les besoins, y compris de courte durée ou à visée de répit.

Reconnaître et professionnaliser l'"aller-vers" dans le travail social à la frontière

Dans un contexte aussi sensible que celui de la frontière franco-britannique, la pratique de la maraude ne peut s'improviser. Elle constitue une modalité d'intervention sociale à part entière, qui exige une solide préparation, une posture éthique rigoureuse, et des compétences spécifiques. Travailler au contact de Mineurs Non Accompagnés en situation d'errance, requiert bien plus que de la disponibilité ou une compétence linguistique. Il s'agit d'un savoir-faire professionnel qui mobilise des connaissances approfondies sur les parcours migratoires, les vulnérabilités spécifiques des jeunes, les risques d'exploitation, les dynamiques collectives dans les campements, et les relais institutionnels disponibles.

Dans cette perspective, nous recommandons une montée en compétence structurée et continue des intervenants mobilisés sur le terrain. Cela implique la mise en place de formations spécifiques à l'"aller-vers", à l'évaluation des situations de danger, à la posture d'écoute, ainsi qu'à l'orientation vers les dispositifs de protection, en tenant compte des enjeux interculturels et psychotraumatiques. Il est également nécessaire de renforcer les espaces de supervision, d'analyse de pratique et de coordination inter-associative. Investir dans la formation, c'est garantir la qualité, la sécurité et la cohérence des interventions. À défaut, le risque est de produire des interventions inégales, de compromettre la continuité du lien avec les jeunes, et d'amoindrir l'impact de l'accompagnement proposé.

A ces recommandations s'ajoutent trois grandes pistes d'action afin d'améliorer l'accompagnement actuel des MNA à la frontière



Améliorer l'articulation entre les acteurs

Il est essentiel d'assurer une coordination approfondie des acteurs intervenant à chaque étape de la chaîne de protection des Mineurs Non Accompagnés à la frontière franco-britannique.

Cela passe par :

- Mieux former l'ensemble des acteurs de terrain pour renforcer la compréhension de chacun :
 - Les bénévoles et professionnels des associations non-mandatées afin qu'ils comprennent mieux le fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance, les outils de protection disponibles, leurs obligations légales
 - Les acteurs mandatés et institutionnels afin qu'ils comprennent mieux les impacts du parcours migratoire des MNA, leur situation à la frontière, les éléments d'emprise auxquels ils font face, et qui ont des conséquences directes sur leur adhésion à la protection et sur leur accompagnement
- Développer les espaces et les outils d'échange d'information et de communication (temps de synthèse, outils partagés, etc), dans le respect du secret professionnel et des règles concernant le partage de données personnelles



Mieux appréhender et lutter contre les phénomènes d'emprise et la Traite des êtres humains (TEH)

Si les acteurs de terrain sont conscients de l'emprise et de traite des êtres humains dont sont victimes les MNA à la frontière franco-britannique, la prise en compte effective de ces phénomènes reste encore très limitée.

- Mieux former les acteurs de terrain au repérage de ces phénomènes ;
- Développer des partenariats efficaces avec les services compétents afin de permettre une identification officielle des victimes et leur prise en charge adéquate ;
- Mettre en place un groupe de travail multi-acteurs afin d'échanger sur certaines situations et permettre un traitement adéquat et rapide de cas repérés.



Développer l'accompagnement juridique spécialisé

Actuellement il n'y a pas d'acteurs spécialisés dans l'accompagnement juridique des MNA sur l'ensemble des volets possibles (recours de minorité, demande d'asile, traite des êtres humains, etc). De plus, aujourd'hui, la demande d'asile est une démarche sous-utilisée par les acteurs de l'accompagnement alors qu'il s'agit d'un droit et d'une procédure qui peut être plus protectrice que les titres de séjour ouverts aux jeunes majeurs.

Plus particulièrement, il serait intéressant de :

- Développer des outils juridiques spécialisés permettant d'appuyer les autres acteurs, les soutenir notamment sur des points juridiques complexes, et ainsi combler le manque existant ;
- Mettre en place des sensibilisations et échanges entre acteurs sur des éléments juridiques (demande d'asile, carte de séjour, etc) afin que les intervenants puissent mieux orienter et accompagner les mineurs vers la démarche correspondant à leur besoin.

Annexes

Annexe 1. Méthodologie

1 - Objectif général de la démarche

Dans le cadre du projet CALENA, cette étude vise à documenter les pratiques d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) à la frontière franco-britannique, à identifier les obstacles à la protection, et à formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques à partir des réalités de terrain. Elle privilégie une approche située, fondée sur les témoignages d'acteurs engagés et sur l'expérience des jeunes eux-mêmes.

2 - Approche méthodologique

Cette démarche qualitative et participative repose sur trois axes complémentaires :

- Compréhension des vulnérabilités spécifiques des MNA à la frontière (non-recours, errance, exploitation) ;
- Analyse des dispositifs formels et informels mobilisés par les associations et institutions
- Identification de leviers d'amélioration, à partir des pratiques observées et des constats d'acteurs.

3 - Méthodes de collecte de données

Analyse documentaire (Desk review)

Une revue de 12 rapports institutionnels, associatifs et juridiques a été menée en amont, incluant des analyses du Défenseur des droits, de la CNCDH, de la CEDH (*Khan c. France*), de l'UNHCR, de la FAP et des Observatoires des Droits des Enfants et des Libertés Associatives. Cette revue a permis d'établir les bases juridiques, structurelles et politiques du contexte analysé.

Observation de terrain

Deux missions de terrain ont été conduites :

- **Calais** : immersion et observation dans les lieux de vie informels, visites de lieux d'accueil, entretiens avec les équipes de terrain.
- **Grande-Synthe** : observation du contexte, état des campements, conditions de vie, interactions avec les jeunes, entretiens avec les équipes

Accompagnement en maraude

Des temps de maraude ont été réalisés avec les équipes :

- ECPAT France à Calais : observation du lien de confiance établi avec les jeunes, modalités d'information, positionnement éthique et posture non intrusive.
- Croix-Rouge à Grande-Synthe : participation à une maraude, interactions avec des jeunes en transit, rôle du lien mobile dans l'orientation.

Entretien individuel avec un MNA

Un entretien semi-directif individuel a été réalisé avec un MNA à Grande-Synthe, portant sur ses représentations du Royaume-Uni, son projet migratoire et les influences familiales ou communautaires sur ses choix, ses attentes vis-à-vis de son avenir, notamment en lien avec une potentielle stabilisation, les freins à une demande d'aide ou à un engagement dans un dispositif de protection.

4 - Entretiens avec les acteurs

Les entretiens ont été conduits auprès d'une diversité d'acteurs engagés dans la protection des MNA, incluant :

- Des associations mandatées pour la mise à l'abri, l'évaluation de minorité (FTDA);
- Des associations non mandatées, intervenant en maraude, en soutien juridique, accueil de jour, solidarité (ECPAT, Utopia 56, Safe Passage International, Croix-Rouge, MSF, PSM) ;
- Et des acteurs institutionnels, dont l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Pas-de-Calais, en charge de la protection administrative des mineurs.

Organisation	Personnes rencontrées	Fonction principale
Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s	Aurélia LAMIROY	Coordinatrice juridique
Médecins sans frontière	Fairouz Lajili, Margot Caron	Coordinatrice projet MSF Calais/ Éducatrice spécialisée MNA
ECPAT France	Jérémy Ribeiro, Manon Danger, Katharina Nett, Kathleen Desitter, Sami El Jammal, Giovanna Haykal	Ex Coordinateur juridique /Responsable antenne Calais,, Équipe protection et juridique/ Ancienne médiatrice interculturelle
Croix-Rouge française	Sophie Voltz, Bérangère Lucotte, Laurine Baude, Mohammad Merhaban, Farhad Aldakhi	Responsable Protection volet MNA DMSE - Dispositif Mobile de aux personnes Exilées/Coordinatrice du DMSE/ Éducatrice spécialisée/ Médiateurs culturels
Utopia 56 Grande Synthe et Calais	Salomé Bahri, Angèle Vettorello	Coordinatrice Utopia 56 Grande-synthe/ Coordinatrice Utopia 56 Calais
France Terre d'Asile	Jérémy Erckelboudt	Chef de service Maison d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers, FTDA
FTDA – CRA Coquelles	Adrien CHHIM	Responsable Service d'aide aux étrangers retenus- Direction de l'appui juridique - FTDA
Safe Passage International	Lucie Bichet	Responsable juridique – Pôle International
ASE du Pas-de-Calais	Céline Coche	Cheffe de service MNA, direction de l'enfance et de la famille
Projet Calena	Julie Brémond	Ex coordinatrice projet Calena

5 - Limites et postures

Cette démarche ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle repose sur une temporalité limitée et une approche centrée sur les pratiques associatives. Le choix de prioriser les récits de terrain (acteurs sociaux, éducateurs, juristes, médiateurs culturels, coordinateurs terrain) permet de documenter des réalités souvent invisibles dans les rapports institutionnels. Le rapport privilégie ainsi une approche inductive, attentive aux pratiques, aux postures, aux tensions et aux marges de manœuvre concrètes.

Annexe 2. Cartographie des acteurs

Une cartographie contrastée : entre coordination dans le Pas-de-Calais et vide dans le Nord

L'ambition d'un accompagnement structuré vers le droit commun se heurte à une inégalité profonde entre départements, qui fragilise la cohérence de l'action sur le littoral.

Dans le Pas-de-Calais, une articulation fonctionnelle existe :

- L'association France Terre d'Asile (FTDA) est mandatée par le Département pour repérer, évaluer, orienter et mettre à l'abri les MNA.
- Les partenaires associatifs (ECPAT, Croix-Rouge française, Utopia 56, Médecins Sans Frontières...) assurent une présence de terrain complémentaire et participent activement au repérage et à l'orientation.
- Des échanges formels et informels existent, permettant une certaine réactivité face aux situations urgentes ou complexes.

En revanche, dans le département du Nord, aucun opérateur mandaté pour la mise à l'abri des MNA tenant compte des spécificités de la frontière n'est identifié à ce jour. Cette absence de relais institutionnel se traduit par :

- Des orientations difficiles vers une structure d'accueil officielle ;
- Un vide dans la chaîne de protection légale,
- Une dépendance quasi exclusive sur le tissu associatif.

À Grande-Synthe, le repérage et le soutien aux jeunes reposent exclusivement sur Utopia 56 et la Croix-Rouge française. Ces deux associations interviennent de manière volontaire, sans mandat institutionnel ni moyens dédiés. Elles assurent une présence quotidienne sur le terrain, alertent les autorités en cas de besoin, et accompagnent physiquement les jeunes lorsqu'une orientation est possible. Toutefois, en l'absence d'un opérateur identifié pour assurer la suite de la prise en charge, aucun accompagnement durable ne peut être enclenché.

Faustine Douillard

Chloé Lailler

Mai 2025